



La science ouverte à Nantes Université

Plan d'actions **2026-2027**

Version 5 du 4 septembre 2026, à diffuser.

Les modifications apportées au Plan d'actions 2025-2026 sont mises en évidence en marron.

I. Introduction	3
I.1 Contextes mondial, européen et français	3
I.2 Engagement de Nantes Université : les étapes clés.....	4
I.3. Organisation.....	4
Axe 1 : Généraliser l'accès ouvert aux publications	6
Contexte	6
Leviers et actions	7
Suivi des activités	14
Opérateurs	15
Axe 2 : Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche	16
Contexte	16
Leviers et actions associées	17
Suivi des activités	19
Opérateurs	19
Axe 3 : Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche	20
Contexte	20
Leviers et actions associées	20
Suivi des activités	22
Opérateurs	22
Axe 4 : Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut.....	23
Contexte	23
Leviers et actions associées	23
Suivi des activités	27
Opérateurs	27
Annexes	28
Annexe 1 : Les actions entreprises par Nantes Université en faveur de la science ouverte	28
Annexe 2 : Composition des instances du Plan d'actions science ouverte	30
Annexe 3 : Indicateurs-clés du Plan d'actions science ouverte.....	32
Annexe 4 : Loi pour une république numérique, article 30	43
Annexe 5 : ANNEXE à la DÉLIBÉRATION N°CA 231020-06 -Séance du 20 octobre 2023	44
Annexe 6 : Recommandations politiques de Nantes Université sur la science ouverte.....	45
Annexe 7 : Summary of open science practices in Horizon 2020 and Horizon Europe	47
Annexe 8 : Ouvrir et partager les données autant que possible, dans le respect du droit	49
Annexe 9 : Résumé en français de l'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche du 20 juillet 2022.....	50

I. Introduction

I.1 Contextes mondial, européen et français

Le mouvement pour une science ouverte émerge au début des années 2000, avec les « 3 B » : Déclaration de Budapest (février 2002 - Open Society Institute), Déclaration de Bethesda (avril 2003 — Howard Hughes Medical Institute), Déclaration de Berlin (octobre 2003 — Institut Max Planck). Il engage à ouvrir au plus grand nombre les articles scientifiques, les données de la recherche, les codes et les logiciels, et acte dès son début la nécessaire évolution des méthodes et pratiques de recherche, ainsi que celle des modalités d'évaluation de l'activité de recherche. Si on parle en 2002 d'accès ouvert ou de libre accès, la notion de science ouverte, plus englobante, devient prépondérante à partir de 2016.

Dans son acception la plus large, la science ouverte s'entend « *comme un concept inclusif qui englobe différents mouvements et pratiques visant à rendre les connaissances scientifiques multilingues, librement accessibles à tous et réutilisables par tous, à renforcer la collaboration scientifique et le partage des informations au profit de la science et de la société, ainsi qu'à ouvrir les processus de création, d'évaluation et de diffusion des connaissances scientifiques aux acteurs de la société au-delà de la communauté scientifique traditionnelle.*

Elle inclut toutes les disciplines scientifiques et tous les aspects des pratiques savantes, y compris les sciences fondamentales et appliquées, les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines, et repose sur les piliers essentiels suivants : les connaissances scientifiques ouvertes ; les infrastructures de la science ouverte ; la communication scientifique ; la participation ouverte des acteurs de la société ; et le dialogue ouvert avec les autres systèmes de connaissances. » (Source **Unesco** : [Recommandations pour une science ouverte](#), 2021)

La Commission européenne définit quant à elle une politique pour la science ouverte qui repose sur 8 piliers-précisant les leviers nécessaires au développement de la science ouverte (voir [Politique pour une science ouverte](#)) : Données ouvertes ; Nuage européen pour la science ouverte (EOSC, european open science cloud) ; Métriques de nouvelle génération ; Exercice d'apprentissage mutuel sur la science ouverte — altmétriques et récompenses ; Avenir de la communication savante ; Récompenses, incitations et reconnaissance ; Intégrité de la recherche et reproductibilité des résultats scientifiques ; Éducation et compétences ; Science citoyenne.

Au niveau national :

- En 2016, la loi pour une république numérique autorise, dans son [article 30](#), la diffusion ouverte des articles scientifiques et des données de la recherche.
- En 2018, le ministère de l'enseignement supérieur propose [un Plan national pour la science ouverte](#), renouvelé en 2021, qui porte l'ambition de généraliser la science ouverte en se basant cette fois sur une définition plus ciblée sur les enjeux pour la recherche: « *La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. Elle permet à la recherche financée sur fonds publics de conserver la maîtrise des résultats qu'elle produit. Elle construit un écosystème dans lequel la science est plus transparente, plus solidement étayée et reproductible, plus efficace et cumulative. Elle induit une démocratisation de l'accès aux savoirs, utile à l'enseignement, à la formation, à l'économie, aux politiques publiques, aux citoyens et à la société dans son ensemble. Elle constitue enfin un levier pour l'intégrité scientifique et favorise la confiance des citoyens dans la science.* »

C'est sur la base de cette définition et dans le respect de la Loi pour une république numérique que Nantes Université s'engage dans la science ouverte, en complément de ses actions pour l'éducation ouverte, l'innovation ouverte et le gouvernement ouvert.

I. 2 Engagement de Nantes Université : les étapes clés

Nantes Université s'est engagée dans la science ouverte en signant les accords internationaux qui se sont mis en place progressivement depuis plus de 10 ans, en soutenant le déploiement des infrastructures nécessaires à la généralisation de la science ouverte en tant que principe par défaut, et en participant à plusieurs instances nationales et internationales engagées dans la démarche. L'ensemble de ces actions est indiqué en annexe 1.

Depuis 2021, Nantes Université s'intègre dans la dynamique des universités européennes au sein de [EUniWell](#). Toutes les alliances ont vocation à mobiliser les fonds européens notamment sur les appels de Horizon Europe dans le cadre du programme WIDERA pour lequel les engagements sur la science ouverte seront une obligation. Nantes Université, en tant que porteur de l'axe Science Ouverte au sein de EUniWell jusqu'en octobre 2023, et co-porteur de cet axe dans la phase de prolongation 2023-2027, est désormais reconnue pour son engagement sur ce sujet au sein des alliances européennes.

Cet engagement a été inscrit dès 2020 dans un projet politique global d'ouverture de la connaissance structuré autour de trois volets : recherche (science ouverte *sensu stricto*), formation (éducation ouverte) et innovation. Sur cette base, la lettre d'orientation stratégique de Nantes Université sur le mandat 2022 - 2026 ambitionne dans son volet recherche de « Rendre la connaissance accessible à tous ». Pour relever ce défi, Nantes Université a fait le choix d'avancer sur chacun des quatre axes du Plan National pour la Science Ouverte :

- Axe 1 : Généraliser l'accès ouvert aux publications ;
- Axe 2 : Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche ;
- Axe 3 : Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche ;
- Axe 4 : Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut.

Le Plan d'actions science ouverte a pour ambition de progressivement engager l'ensemble de Nantes Université sur ces quatre axes stratégiques nationaux. Même si tous les établissements membres de Nantes Université s'engagent dans la même direction, chacun avance à son rythme et uniquement sur les actions pour lesquelles il est prêt.

~~Le plan d'actions 2024 établit un premier bilan des actions engagées en 2023. Il propose également d'engager l'établissement dans de nouvelles actions, notamment sur l'axe 3 sur le partage et l'ouverture des codes et des logiciels.~~

Le plan d'actions science ouverte 2026-2027 est la quatrième édition d'un plan initié en juillet 2023.

I.3. Organisation

La gouvernance du plan d'actions science ouverte s'appuie sur celle de Nantes Université.

a. Vice-Présidence recherche et science ouverte

Le vice-président en charge de la recherche et de la science ouverte travaille en étroite collaboration avec le comité de pilotage. Il est aussi régulièrement à l'échange avec le comité de suivi opérationnel. Il participe d'une part à la mise en place du [Data Centre régional opéré par le Service inter-établissements des Pays de la Loire](#) et d'autre part à la création d'un espace institutionnel Nantes Université au sein de Recherche Data gouv, [Data Nantes Université](#), facilitant ainsi l'ouverture et le stockage des données de recherche qui ne peuvent pas être hébergées dans les entrepôts disciplinaires.

Il rend compte de l'avancement du plan d'action au conseil académique et au conseil d'administration, ainsi qu'au directoire de Nantes Université afin de garantir la meilleure cohérence possible sur les engagements pris par chaque membre de l'établissement.

b. Comité de pilotage

Le pilotage des actions en faveur de la science ouverte est dévolu à la Commission thématique recherche de Nantes Université qui est l'espace de travail avec les pôles et les membres sur le volet recherche de l'établissement.

Sa composition est :

Nantes Université :

- Vice présidence à la Recherche et à la Science ouverte
- Direction générale des services
- Vice-présidence déléguée aux affaires doctorales
- Vice-Présidence déléguée Science et Société
- Directions-adjointes à la recherche des pôles

INSERM : Délégué adjoint à la Recherche du site

Établissements-composantes de Nantes Université (Centrale Nantes, ENSA, EBANSN)

- Directeur/trice-adjoint(e) à la Recherche de chaque établissement

Autres membres de Nantes Université (CHU, IRT Jules Verne) :

- Directeur/trice-adjoint(e) à la Recherche de chaque établissement

Ses missions autour de la science ouverte sont :

- Définir et suivre les grandes étapes du Plan d'actions science ouverte et les échéances associées.
- Valider les étapes clés et déterminer ce qui doit passer dans les instances.
- Garantir la cohérence du déploiement de la politique science ouverte à l'échelle de Nantes Université, chaque membre pouvant avancer à son rythme et selon ses capacités.
- Conseiller le Directoire sur les engagements à prendre sur la science ouverte sur la base des trajectoires nationale et européenne.

Ce comité peut mobiliser, autant que de besoin, des groupes de travail regroupant les experts d'un domaine afin d'être accompagné sur tout sujet en lien avec le plan d'actions. Deux groupes de travail ont déjà été mobilisés : un autour des enjeux des dépôts en texte intégral sur HAL (juin 2018-juillet 2019), un autres autour des enjeux du partage des données de la recherche (janvier 2021-septembre 2023).

c. Comité technique

Le comité technique de la science ouverte de Nantes université est constitué d'une vingtaine de membres. Ils sont choisis pour leur investissement dans le déploiement du plan d'actions, soit au sein des pôles et composantes hors pôles soit via ses membres. Il inclut donc notamment des personnels du Service des bibliothèques universitaires, de la direction de la recherche des partenariats et de l'innovation et de la direction des systèmes d'information et du numérique, mais aussi des personnels des structures engagées du fait de leurs missions dans cette démarche (SFR Bonamy, MSH Ange Guépin, UAR GLiCID, Osuna). Les missions du comité technique sont :

- Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre opérationnelle des projets
- Suivre les jalons et les objectifs définis
- Analyser des tableaux de bord et mener des actions correctives
- Coordonner les actions des différents groupes de travail : Publications, Données de la recherche et Logiciels

d. Groupe de suivi opérationnel

Il est composé des directions des services communs et centraux suivants : Service des bibliothèques universitaires, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation, Direction des systèmes d'information et du numérique et peut être élargi au besoin aux directions homologues des établissements membres de Nantes Université.

Il anime le comité technique, les groupes de travail thématiques et assure la cohérence opérationnelle du plan d'actions science ouverte.

Axe 1 : Généraliser l'accès ouvert aux publications

Contexte

Nantes Université s'est positionnée dès 2009 en faveur d'un accès ouvert aux publications, avec la création d'un portail HAL, archive ouverte de l'établissement. L'évolution du contexte politique national (Loi pour une république numérique en 2016, Plan national science ouverte en 2018) a impulsé un nouvel élan, mais aussi entraîné une nécessité de renforcer les services d'accompagnement à la diffusion des travaux de recherche sur des archives ouvertes. À partir de 2017, le dépôt des publications dans HAL s'est accru ¹ grâce aux efforts faits dans cette voie via :

- La structuration d'un Service Archivage et diffusion de la recherche au sein des BU.
- L'évolution de ce service, devenu administrateur du portail HAL, et qui a été entièrement restructuré en 2022 pour accompagner les laboratoires dans le dépôt de leurs publications sur HAL (aide au dépôt, prise en main de l'outil, création d'un compte et d'un Id-HAL, établissement de listes de publications, gestion de leur collection HAL, etc.).
- Le développement d'une offre de formation autour des enjeux de la science ouverte, notamment en direction des doctorants.

En mai 2021, une nouvelle étape a été franchie lorsque le conseil d'administration de l'université s'est positionné sur le dépôt des publications scientifiques dans l'archive ouverte HAL dans le cadre déterminé par la loi pour une République numérique ainsi que sur la prise en compte des seules publications déposées dans HAL pour l'évaluation des laboratoires. Les débats qui ont eu lieu lors de la présentation du plan d'actions devant le conseil d'administration en juillet 2023 ont fait apparaître la nécessité de mettre à jour la politique de dépôt des publications scientifiques dans l'archive ouverte HAL, en cohérence avec le Plan d'actions science ouverte, ce afin d'en préciser la portée et le champ d'application ².

En 2022, le portail HAL de l'Université de Nantes a évolué pour devenir le [portail HAL Nantes Université](#).

¹¹ Cette augmentation peut être mesurée de deux façons :

- Le [baromètre nantais de la science ouverte](#) mesure le taux de publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, ouvertes et hébergées sur une archive ouverte par année d'observation (HAL). Ce taux est passé de 12% en 2018 à 57% en 2025.
- Depuis HAL il est possible d'extraire des données quantitatives sur les dépôts effectués par les auteurs affiliés à Nantes Université :
 - Mesure du nombre de dépôts dans HAL pour les publications parues chaque année : une augmentation de 6 916 dépôts en 2018 à 13 343 dépôts en 2025 a été constatée.
 - Mesure de la part des dépôts avec fichier sur le nombre total de dépôts (dépôts avec fichier et dépôts de références seule) : nette augmentation de 39,2 % en 2018 à 53,9 % en 2023, avec une légère baisse à 50,4% en 2025, ce qui veut dire que le référencement des publications dans HAL a progressé entre 2023 et 2025, tandis que les dépôts avec fichiers ont baissé en proportion mais pas en valeur (progression de 4 964 dépôts en 2023 à 6 972 en 2025).
- Le détail des données chiffrées figure en annexe du Plan d'actions.

² Voir le texte complet de l'annexe à la délibération N°CA 231020-06, qui figure en annexe du Plan d'actions.

Leviers et actions

Levier 1. Systématiser le dépôt des publications en texte intégral dans l'archive ouverte HAL

L'objectif est d'atteindre 100 % de dépôts en texte intégral en 2028 des articles scientifiques financés à au moins 50% par des fonds publics et de faire de HAL l'archive ouverte et la bibliographie officielle de l'établissement. Dans le but de généraliser le dépôt des publications dans une archive ouverte pérenne, souveraine et interopérable, plusieurs actions ont été mises en place dès 2023 :

- **Action 1.1 Engager l'ensemble de Nantes Université**

Avancer avec les membres de Nantes Université pour faire appliquer à terme sur tout l'établissement la généralisation du dépôt des publications dans l'archive ouverte HAL dans le cadre déterminé par la loi pour une République numérique et la prise en compte des publications signalées et déposées sur HAL dans l'évaluation des laboratoires. Les efforts sont à poursuivre pour signaler l'ensemble des publications scientifiques de l'établissement dans HAL et y déposer le texte de tous les articles.

- **Action 1.2 : Assurer le dépôt courant dans HAL des thèses de doctorat et des HDR**

Le dépôt des thèses dans HAL est fait de manière systématique, dès lors que le docteur a signé avec l'établissement un contrat de diffusion. Cette procédure est identique pour Nantes Université et pour Centrale Nantes.³ Nantes Université est le seul établissement habilité à délivrer des Habilitations à diriger des recherches et a mis en place depuis 2022 la procédure suivante pour le dépôt des HDR dans HAL : soit un auto-dépôt par l'auteur, soit une délégation de dépôt à la bibliothèque, via un contrat de diffusion. Un travail ~~se fera~~ **conduit est en cours** pour assurer le dépôt rétrospectif dans HAL des thèses de doctorat soutenues à partir du 1er septembre 2016.⁴

- **Action 1.3 : Assurer le suivi opérationnel du portail HAL Nantes université** (suivi des dépôts, de la qualité des métadonnées, des référentiels)

Ce travail est fait de manière récurrente depuis que le Service des bibliothèques universitaires administre le portail (2017) et assure la modération des dépôts des publications affiliées à Nantes Université (2021). Il permet d'accélérer la mise en ligne des dépôts,⁵ et d'affilier les publications aux bons auteurs et aux bonnes structures (établissements, laboratoires). De la qualité de ces affiliations dépend celles des extractions (CV HAL, listes ~~pour l'HCERES des publications du laboratoire~~, extractions statistiques, ...). La mise en place de Nantes Université et du nouveau contrat en 2022 a été l'occasion de faire un travail de refonte du portail sur le périmètre de Nantes Université. La mise à jour du référentiel des structures rattachées au CHU reste à faire. ~~En mai 2025, 30~~ **En juin 2026, 35 laboratoires ont désigné un référent HAL**, cette liste reste à compléter pour couvrir l'ensemble des laboratoires.

- **Action 1.4 : Accompagner les chercheurs et les laboratoires dans la systématisation des dépôts**

³ Nantes Université et Centrale Nantes sont habilités à délivrer le diplôme de doctorat. L'ENSA Nantes dispose également de cette habilitation, en délivrance conjointe avec Nantes U pour l'ED STT et avec Centrale Nantes pour l'ED SIS. Le dépôt des thèses dans HAL est assuré par le Service des BU et par la médiathèque de Centrale.

⁴ La date du 1/9/2016 est la date à partir de laquelle a été mis en place le dépôt électronique des thèses dans STAR à Nantes Université. ~~Retardé pour des raisons techniques, le dépôt rétrospectif des thèses dans HAL a été initié à partir de l'automne 2025. Il concerne les thèses soutenues entre 2016 et 2022. Les années 2021 et 2020 ont été traitées (notamment dans la perspective de l'évaluation par le HCERES) et le travail se poursuit. Ce travail rencontre actuellement une limite technique qui doit être levée par le Centre pour la Communication scientifique directe : l'automatisation de l'import des notices bibliographiques est bloquée par le fait que toutes les notices qui sont dans STAR n'ont pas de mots-clés en anglais, alors que cela est exigé dans HAL. Centrale Nantes ne rencontre pas cette difficulté, n'est pas concernée, la passerelle entre STAR et HAL ayant été mise en place en même temps que le dépôt des thèses dans STAR.~~

⁵ Depuis que le Service des BU modère les dépôts de l'établissement à la place du CCSD, les dépôts sont modérés en deux jours, alors que le délai de modération était de deux semaines quand la modération était nationale.

Depuis 2023, le Service des bibliothèques universitaires a étoffé son offre de services (science ouverte sur rendez-vous, interventions dans les laboratoires, participation au HalHathon en juin et au Mois de la science ouverte en novembre) et propose une offre de formations diversifiée. Le partenariat avec les bibliothèques des écoles membres de Nantes Université doit encore être renforcé. Depuis septembre 2024, un accompagnement systématique est proposé aux référents HAL des laboratoires pour améliorer le référencement dans HAL et préparer l'extraction de la liste des publications depuis HAL dans la perspective de l'évaluation HCERES en 2026.

Levier 2 : Favoriser la publication en accès ouvert immédiat, dans le respect du droit d'auteur, tout en assurant une préservation de la bibliodiversité et une maîtrise de la dépense documentaire globale.

Le 31 mars 2021, l'Université a signé l'Appel de Jussieu sur la bibliodiversité, qui considère "nécessaire de favoriser un modèle de libre accès qui ne soit pas fondé sur une approche unique de transfert des abonnements vers les APC" et appelle à "élaborer et mettre en œuvre des modèles alternatifs adaptés aux objectifs de la science ouverte en affirmant la nécessité de soutenir l'innovation pour une rénovation profonde des fonctions éditoriales."

Pour s'engager sur ce volet spécifique des modèles alternatifs, il faut d'une part pouvoir quantifier la part prise par les modèles avec frais de dépenses des articles (Article Processing Charges – APC) dans les productions scientifiques de l'établissement et d'autre part faire des choix politiques pour soutenir d'autres modèles permettant d'atteindre l'objectif d'ouvrir immédiatement les publications, sans délai d'embargo : stratégie de non cession des droits, signature d'accords avec les éditeurs prenant en compte la publication et pas seulement la lecture⁶, soutien financier aux revues en accès ouvert reposant sur des modèles économiques non lucratifs, ...

Même si ce travail ne fait que débuter et doit se travailler sur une vision à au moins cinq ans, des actions spécifiques sont déjà mises en place depuis 2023 :

• Action 2.1 : Poursuivre l'évaluation de la dépense d'APC

Depuis 2018, l'université évalue les dépenses d'APC payées sur le budget de l'établissement. Cette évaluation vise à mesurer l'ampleur pour l'établissement d'une dépense invisible, car elle est individualisée (l'auteur paye à l'acte, au moment de publier). Elle ne peut devenir complète que si elle est agrégée avec d'autres évaluations, ce que fait le Consortium Couperin à l'échelle nationale. Estimer la dépense globale à l'échelle nationale est un levier dans la négociation des accords avec les éditeurs. C'est également un levier pour faire évoluer les pratiques de publications.

Les données collectées pour Nantes Université peuvent [être consultées ici](#).

L'enquête sur les dépenses des années 2017 à 2021 ne concernait que le périmètre de l'université. En 2023 et 2024, l'enquête a été étendue au périmètre de Centrale Nantes. ~~L'enquête 2025 sur les données de 2024 pourra être étendue à l'ENSA et à l'ESBANS avec le soutien du Service des Bibliothèques universitaires.~~ L'enquête 2025 sur les données de 2024 a été étendue à l'ENSA et à l'ESBANS avec le soutien du Service des Bibliothèques universitaires. Il en ressort que ces 2 établissements ne payent pas de frais d'APC.

Les données financières collectées font apparaître le besoin d'un accompagnement des gestionnaires financiers des laboratoires, ceci afin de qualifier correctement dans les logiciels financiers la nature des dépenses. ~~Cet accompagnement est initié en 2024 sur le périmètre des quatre Pôles et de Centrale~~ L'accompagnement est initié en 2024 sur le périmètre des quatre Pôles et de Centrale a été proposé en 2025 à la Direction comptable et financière et au Service Développement des compétences et accompagnement des parcours qui ont décliné cette proposition. Une fiche pratique pourra être proposée sur ce sujet.

• Action 2.2 : Soutenir la stratégie de non-cession des droits et promouvoir la licence CC-BY

La stratégie de non cession des droits est un outil ~~au bénéfice des chercheuses et des chercheurs pour conserver suffisamment de droits sur leurs articles scientifiques et ainsi permettre leur mise à disposition en accès ouvert immédiat, quel que soit le modèle de diffusion de la revue dans laquelle ils sont publiés.~~ Elle

⁶ Ces accords ont pour objectif de maîtriser les dépenses faites pour le paiement des APC, en prenant en compte de manière globale dans un seul accord les dépenses d'abonnement et les dépenses d'APC. Les accords signés pour l'établissement sont accessibles [sur le site de l'université](#).

permet à l'auteur de donner un accès sans embargo, sur une archive ouverte, à la version auteur acceptée du manuscrit (MAA), qui permet aux chercheuses et aux chercheurs de conserver les droits nécessaires sur leurs articles scientifiques pour les mettre en accès ouvert immédiat dans une archive ouverte, et ce quel que soit le modèle de diffusion de la revue dans laquelle ils sont publiés. Elle permet ainsi le dépôt, sans embargo, de la version auteur acceptée dans une archive ouverte. [France université soutient cette stratégie](#). Nantes Université s'engage à la soutenir, à la faire connaître au sein de l'établissement et à accompagner les auteurs dans son application.

La stratégie de non-cession des droits s'appuie sur le recours à la Licence CC-BY, licence creative commons ⁷ qui permet de conserver la qualité d'auteur d'un manuscrit ou d'une publication, tout en facilitant sa réutilisation. Nantes Université recommande d'appliquer une licence CC-BY pour diffuser ses travaux de recherche en accès ouvert : manuscrits, publications, thèses, mémoires et thèses d'exercice. Une fiche pratique sera diffusée en septembre 2026 pour accompagner les auteurs dans l'utilisation de ces licences.

- **Action 2.3 : Accompagner les enseignants-chercheurs dans la publication en accès ouvert.**

L'établissement a défini ses recommandations sur la publication en accès ouvert⁸, en pleine adéquation avec les engagements pris au national et en Europe. Ces recommandations visent à maîtriser la dépenses d'APC, à lever l'assimilation trop systématique entre « publier en accès ouvert » et « payer des APC », et à alerter les auteurs sur les risques associés à la publication avec paiement d'APC (revues prédatrices⁹).

- **Action 2.4 : Contribuer à l'émergence de nouveaux modèles éditoriaux**

Cette action, qui sera nécessairement sur le long terme, a débuté en 2023 en explorant les pistes suivantes :

- Les différents accords commerciaux avec les éditeurs incluant un volet science ouverte ont été cartographiés et [signalés sur le site web de Nantes Université](#) et sur l'intranet de Centrale Nantes. La négociation entre le Consortium Couperin et l'éditeur Elsevier a abouti à la signature d'un accord global de lecture et de publication avec l'éditeur Elsevier, qui comprend un service pour lire des revues¹⁰, un service pour publier en accès ouvert immédiat sans frais pour les auteurs de correspondance des membres de l'accord, un service d'archivage sécurisant les droits perpétuels d'accès aux contenus souscrits sur un serveur institutionnel. Dans ce modèle économique, les frais d'APC sont payés par l'établissement via l'accord et non par chacun des auteurs.
- Cartographier et rendre visibles l'offre de revues en accès ouvert fondés sur des modèles économiques non lucratifs : revues respectant les recommandations de l'UNESCO sur la science ouverte ; revues appliquant les

⁷ Les licences de diffusion constituent des instruments juridiques complémentaires au droit d'auteur. Elles permettent au(x) titulaire(x) des droits sur une œuvre de définir et d'accorder, de manière anticipée, certains droits d'utilisation aux utilisateurs. Elles s'appliquent aux publications scientifiques nativement ouvertes et à celles déposées dans une archive ouverte.

⁸ Ces recommandations prennent place dans un document général, qui cadre les recommandations politiques de l'établissement sur la science ouverte, et permet de définir des recommandations pratiques. Voir Annexe 6.

⁹ Sur les éditeurs prédateurs, voir [la synthèse en français](#) du rapport sur les revues et conférences prédatrices publiée en mars 2022 par l'InterAcademy Partnership et les [fiches pratiques](#) proposées par le réseau Coop-IST du CIRAD.

¹⁰ Plus précisément la *Complete Freedom Collection* (incluant quatre titres *Lancet*), la collection *Bibliothèque Médicale Française*, les 5 titres *Journal of the American College of Cardiology (JACC)* et, pour Nantes Université, deux titres *Cell Press*.

principes FAIR tels que définis par la Fair open access alliance¹¹; revues en accès ouvert diamant.¹² Depuis mars 2024, Nantes Université apporte son soutien financier à la plateforme [PCI, Peer Community in](#). Les résultats de l'enquête de Knowledge exchange sur [les plateformes d'édition alternative](#) ont été diffusés au sein de l'établissement. ~~Il faudra en 2025~~ **Il faut encore** travailler avec les unités de recherche pour identifier les revues en accès ouvert fondées sur des modèles économiques non lucratifs (principes fair ou modèle diamant) pertinentes dans leurs disciplines.

- Accompagner les transformations éditoriales à l'échelle du territoire du Grand Ouest en contribuant au Pôle éditoriale Grand Ouest et au Projet « Science ouverte avec les Presses universitaires de Rennes — SO PUR » :
 - ~~Suite au projet REGOSO, co-porté par la MSH en Bretagne et la MSH Ange-Guépin,~~ La pépinière de revues [Pergola](#) est maintenant fonctionnelle, et accueille déjà **5 7** revues. *Deux revues nantaises ont rejoint Pergola en 2025 : Atlantide et Cahiers du CRINI.* L'inauguration du [Pôle revues grand ouest \(PRGO\)](#) a eu lieu en novembre 2023. Le pôle propose en complément de la pépinière une offre de services permettant aux revues d'évoluer vers le modèle Diamant.¹³
 - Le Service des BU de Nantes Université **a participé** au projet « Science ouverte avec les Presses universitaires de Rennes », sur deux actions : la libération d'ouvrages et le dépôt dans HAL des articles et chapitres d'ouvrages des auteurs de l'établissement. Le projet s'est terminé en décembre 2024, mais le travail initié pendant le projet se poursuit.
- Acquérir une meilleure connaissance des pratiques de publication des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, identifier et valoriser leur participation aux comités éditoriaux et au reviewing des revues fondées sur des modèles alternatifs de publications. Début 2025, le Service des BU a initié un travail de repérage des pratiques éditoriales des enseignants-chercheurs, en dupliquant une méthode initiée à Paris Cité. Testée sur le périmètre des 11 laboratoires du Pôle Humanités, ce travail a vocation à être étendu à l'ensemble des laboratoires en 2025-2026.

Levier 3 : Améliorer le référencement des publications et les évaluations basées sur les publications

¹¹ « Les publications scientifiques peuvent être diffusées par des éditeurs sur des plates-formes de publication en ligne en libre accès et/ou déposées et immédiatement accessibles dès leur date de publication dans une archive ouverte gérée et tenue à jour par un établissement universitaire, une société savante, un organisme public ou toute autre organisation à but non lucratif bien établie et dévouée au bien commun assurant le libre accès, la distribution non restrictive, l'interopérabilité et la conservation et l'archivage numériques à long terme.... Une méthode de publication payante, où l'accès immédiat aux publications scientifiques n'est accordé que contre paiement, n'est pas conforme à la présente Recommandation. Tout transfert ou licence de droits d'auteur à des tiers ne devrait pas restreindre le droit du public à l'accès libre immédiat à une publication scientifique », [Recommandations de l'Unesco pour une science ouverte](#).

La Fair open alliance définit ainsi les principes de l'accès ouvert fair (<https://www.lingoa.eu/about/mission/>) :

- transparence de la propriété de la revue et contrôle de la communauté scientifique
- conservation de ses droits par l'auteur
- publication en accès ouvert avec licence
- soumission et publication ne sont pas soumis au paiement d'une redevance par l'auteur ou par son établissement,
- les honoraires versés pour le compte de la revue aux éditeurs sont faibles, transparents et proportionnels au travail effectué

¹² « L'accès ouvert diamant se caractérise par l'absence de frais aussi bien pour le lecteur que pour l'auteur. Ce modèle est fortement soutenu par les institutions publiques. Parmi les plateformes de publication en libre accès diamant, on peut citer le Centre Mersenne, OpenEdition ou Episciences. » ([Passport pour la science ouverte](#), p. 16)

¹³ Le projet REGOSO (Revue du grand ouest – accompagnement mutualisé et gradué vers la science ouverte) visait à accompagner des revues vers la publication en accès ouvert. Il a pris fin en décembre 2023.

Le Pôle Revue du Grand Ouest est piloté par le service édition de la MSHB en collaboration avec le pôle numérique de la MSH Ange-Guépin. Il bénéficie d'un financement du Fonds national pour la science ouverte. Il est soutenu par Nantes Université qui participe au Comité d'orientation stratégique. La MSH Ange Guépin est en charge des activités de référencement des revues à l'échelles des 2 régions, et de l'animation du réseau des correspondants des Pays-de-la-Loire. Elle accompagne les revues pour l'accession à Pergola ou d'autres plateformes.

L'objectif de 100% de texte intégral d'articles scientifiques déposés dans HAL, ou celui d'un accroissement significatif du nombre de publications en accès ouvert immédiatement accessibles, ne peut se mesurer qu'à la condition que le référencement des publications soit de qualité, et que les publications soient rattachées à leurs auteurs, aux laboratoires, aux établissements membres de Nantes Université. Outre le maintien de la qualité des référentiels du portail HAL (action 1.3), il est indispensable de veiller à la qualité des référentiels d'identifiants-auteurs¹⁴, de sensibiliser les doctorants et doctorantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses à l'intérêt de ces identifiants. En s'appuyant sur des bases de données avec des référentiels de qualité, il devient possible de mettre en place des évaluations fines sur les publications de l'établissement et d'exposer les données liées aux publications.

- **Action 3.1 : Accompagner les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses dans l'usage des identifiants**

Cet accompagnement passe d'une part par la rédaction de recommandations sur les identifiants-auteurs (IdHAL, ORCID ID) et d'autre part par la sensibilisation des auteurs et autrices à l'usage des identifiants pérennes (DOI, ROR ID, SWH ID,...)¹⁵

- **Actions 3.2 : Participer aux chantiers nationaux de nettoyage et d'alignement des référentiels**

Ce travail vise à utiliser IdRef comme identifiant pivot et à y référencer les autres identifiants : ROR ou RNSR pour les structures de recherche, ORCID ID, IdHal, wikidata ou Scopus author ID pour les auteurs. Deux chantiers ont été initiés menés en 2023 et 2024 : alignement des IdRef sur l'ensemble des mentions d'auteur de la collection HAL univ-nantes et alignement des identifiants de l'annuaire des chercheurs NU, un fichier de 3 523 personnes consolidé à partir de l'enquête IRI mené par la DRPI et la CAPEQ en 2021 et de l'annuaire des chercheurs de Centrale. Ces chantiers sont terminés, mais il reste à mettre en œuvre l'automatisation de la mise à jour des référentiels des structures et des auteurs de Nantes Université (action 3.7)

- **Actions 3.3 : Publier le baromètre nantais de la science ouverte**

Le baromètre nantais existe depuis 2023. ~~Il a été actualisé en 2025 sur les données de 2024. Il est construit avec le même outil que le baromètre national et est actualisé chaque année.~~ Les données pour Nantes Université ont été publiées et celles pour chacun des laboratoires sont à disposition des laboratoires qui souhaitent s'en saisir. ~~Le laboratoire AAU publie ainsi son baromètre depuis 2021, et depuis 2024, il en est de même pour le laboratoire Espaces et Sociétés.~~

¹⁴ Un **identifiant-auteur ou identifiant-chercheur** est un code numérique permanent permettant d'identifier de façon unique cet auteur et/ ou chercheur dans un environnement numérique donné. Il permet d'attribuer à ce chercheur les produits dont il est l'auteur (publications, données scientifiques, etc.) en évitant les confusions liées à l'homonymie et en associant les différentes identités du chercheur (nom avec une ou plusieurs initiales de prénoms, changement de nom, ...).

Il évite au chercheur de ressaisir les informations le concernant en lui permettant d'exporter et d'importer les références d'une base à l'autre si elles sont interconnectées et il constitue une clé unique qui facilite la recherche d'information. Les identifiants auteurs les plus couramment utilisés sont :

- l'**IdHAL**, qui permet à un utilisateur authentifié, connu comme auteur dans HAL, de regrouper toutes ses publications, quelles que soient les différentes formes sous lesquelles son nom a pu être saisi et d'en choisir une par défaut.
- l'**ORCID**, identifiant international qui permet d'identifier les chercheurs et auteurs de contributions académiques et scientifiques.
- l'**IDREF**, identifiant de la base de données Identifiants et référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche, géré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

¹⁵ Un **identifiant pérenne** est une chaîne de caractères alphanumériques qui désigne une ressource indépendamment de son emplacement et garantit un lien stable à la ressource en ligne, en faisant correspondre en permanence l'identité de la ressource à sa localisation sur le web. Les plus couramment utilisés, outre les identifiants-auteurs déjà cités sont :

- le **DOI** (Digital object identifier) qui permet d'identifier des ressources numériques de tout type, notamment les publications et les jeux de données,
- le **ROR ID** (identifiant du Research Organization Registry), identifiant pérenne attribué à une organisme de recherche,
- le **SWHID**, identifiant d'une version du code source d'un logiciel dans l'archive [Software Heritage](#).

• **Action 3.4 : Construire une veille sur les métriques libres**, afin de se passer progressivement des éditeurs de bases de données bibliométriques Clarivate et Elsevier. **Opérer une bascule vers des métriques libres.**

Deux évolutions récentes à la fin de 2023 (publication d'un classement de Leiden alternatif basé sur des données d'OpenAlex ; décision de Sorbonne Université de se désabonner du WOS pour baser ses analyses bibliométriques uniquement sur OpenAlex) conduisent Nantes Université à initier une réflexion en 2024 pour déterminer la pertinence du recours aux bases commerciales des éditeurs Clarivate et Elsevier pour ses analyses bibliométriques. En 2025, Nantes Université s'est désabonnée de la base WOS. ~~Le recrutement d'un contractuel pendant 6 mois est prévu en 2025-2026 pour procéder au nettoyage des affiliations de Nantes Université dans la base OpenAlex.~~ En 2026, Nantes Université soutient l'organisation à but non lucratif OpenAlex¹⁶ afin de procéder au nettoyage des affiliations de l'établissement dans cette base de données. Le Service des Bibliothèques universitaires consacre 0,4 ETP à cette activité. A terme, il sera possible de croiser différentes sources de données bibliographiques dans les applications développées au sein du Consortium CRISalid (cf. Actions 3.6) et de produire des analyses bibliométriques plus riches et plus complètes que celles que peuvent proposer les bases commerciales, dont la couverture prend mal en compte la dimension pluridisciplinaires et pour partie francophone de la recherche nantaise.

• **Action 3.5 : Construire une cellule « Nantométrie »** chargée de déployer une offre de services bibliométriques innovants et cohérents.

La Cellule est opérationnelle depuis 2023, elle s'appuie sur les Services de la DPEQ et des BU : <https://bu.univ-nantes.fr/science-ouverte/bibliometrie>. Elle accompagne depuis 2025 le groupe de travail « bibliométrie » du Service d'appui et d'ingénierie de projets de la DRPI.

• **Action 3.6 : Participer à la communauté nationale CRISalid**, qui vise trois objectifs :

1. Agréger les publications des auteurs de Nantes Université référencées dans les principales bases bibliographiques (HAL, Scopus, Web of Science, OpenAlex, Pubmed...)
2. Permettre aux auteurs de valider/enrichir les informations qui les concernent (identifiants, publications, compétences, affiliations etc.)
3. Offrir des services autour des données consolidées : outils de pilotage, de productivité, de valorisation de la recherche, ...

L'Accord de consortium a été signé fin 2024. Il regroupe 12-13 établissements publics d'enseignement supérieur. Une gouvernance a été mise en place pour le déploiement des outils développés par CRISalid au sein de Nantes Université, « CRISalid à Nantes Université ». Le Comité de pilotage Classements internationaux et bibliométrie assure le pilotage du projet, un Comité technique « CRISalid à Nantes Université » rassemble des personnes des différents services concernés (Service des BU, DRPI, DSIN, DPEQ, Dircom). En 2026, Nantes Université a fait remonter au comité de direction ses priorités pour une feuille de route. Les premières applications, avec les données de Nantes Université, sont en cours de test :

- SoVisu + (visualisation des publications et suivi des activités de recherche d'un auteur/d'une équipe/d'un laboratoire/des établissements)
- Chatbot permettant d'interroger le graphe de connaissance et de répondre à des questions sur l'activité de recherche¹⁷ (par ex. « Quels sont les enseignants-chercheurs ou les chercheurs de Nantes Université qui travaillent sur tel sujet ? »)

• **Action 3.7 : Formaliser les attentes des services de Nantes Université autour d'un référentiel des structures de recherche et d'un référentiel des auteurs.**

Plutôt que de s'appuyer sur des fichiers Excel maintenus manuellement pour établir des listes des unités de recherche et de leurs membres, une réflexion est engagée pour transformer ces listes en référentiels structurés et formalisés. Ces référentiels intégreraient les identifiants uniques (comme ROR, IdRef, ORCID et prochainement RNeST), garantissant la fiabilité et la cohérence des données. Cette formalisation serait un élément déterminant pour simplifier le pilotage

¹⁶ [OpenALEX](#) est une base bibliographique qui référence 474 millions de travaux scientifiques dont les métadonnées sont distribuées en licence CC0, accessibles via l'interface en ligne et via une API.

stratégique de la recherche et la valorisation des activités scientifiques, en offrant une source unique et fiable pour tous les projets nécessitant une connaissance précise des structures de recherche de Nantes Université.

En 2026, le travail conjoint sur la préparation de la feuille de route et l'autoévaluation HCERES ont permis aux services (DRPI, DPEQ, BU) de s'accorder sur la nécessité d'une « Appli labos », qui doit permettre d'avoir une vue historicisée des affiliations des auteurs aux laboratoires en évitant les saisies multiples. Cette « Appli labos » a vocation à être développée au sein de CRISolid. Une application intermédiaire (DRUID pour Directory of research unit and IDentifiants) permet déjà de faire des tests et d'affiner la définition des besoins et des fonctionnalités.

Suivi des activités

Levier 1. Systématiser le dépôt des publications en texte intégral dans l'archive ouverte HAL	Pôles	CN	ENSA	ESB ANS	CHU	IRT
Services d'accompagnement BU à articuler avec les services proposés dans les écoles : science ouverte sur rendez-vous, intervention dans les laboratoires, guichet « bu-science-ouverte », page web (Action 1.4)						
Mise à jour des collections de laboratoires du portail HAL. (Action 1.3)						
Portail HAL Nantes Université - suivi opérationnel (Action 1.3) et construction du réseau des gestionnaires de collection à l'échelle de Nantes Université..			N/A	N/A	N/A	N/A
Evaluation du dépôt dans HAL à l'échelle de l'établissement (Action 1.1)						
Dépôt dans HAL des articles publiés aux PUR et libération du contenu d'ouvrages (dans le cadre de SO PUR) (Action 2.4)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Evaluation du dépôt dans HAL pour chaque laboratoire et unité clinique (Action 1.1)						
Dépôt harmonisé des thèses et des HDR dans HAL (Action 1.2)			N/A	N/A	N/A	N/A
Levier 2 : Favoriser la publication en accès ouvert immédiat tout en assurant une préservation de la bibliodiversité et une maîtrise de la dépense documentaire globale.	Pôles	CN	ENSA	ESB ANS	CHU	IRT
Cartographie des accords avec volet science ouverte signés par l'établissement (Action 2.4)						
Enquête sur les dépenses d'APC (Action 2.1).			N/A	N/A		
Rédiger des recommandations sur la publication en accès ouvert, incluant l'adoption de la stratégie de non cession des droits (Actions 2.2 et 2.3)						
Cartographie des revues en accès ouvert fondées sur des modèles économiques non lucratifs (Action 2.4)		N/A	N/A			
Dans le cadre du projet SO PUR, contribuer au dépôt systématique dans HAL des articles (MAA) et chapitres d'ouvrages publiés aux PUR (Action 2.4)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Participer au Pôle Revues du Grand Ouest (Action 2.4)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Acquérir une meilleure connaissance des pratiques de publications des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses (Action 2.4)						
Levier 3 : Améliorer le référencement des publications et les évaluations basées sur les publications	Pôles	CN	ENSA	ESB ANS	CHU	IRT
Accompagner les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses dans l'usage des identifiants (Action 3.1)						
Nettoyer les référentiels d'identifiants, en lien avec l'ABES (Action 3.2)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Baromètre de la science ouverte décliné à l'échelle de Nantes Université et de chaque laboratoire. (Action 3.3)						
Construire une veille sur les métriques libres Opérer une bascule vers des métriques libres (Action 3.4)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Construire la Cellule « Nantométrie » (Action 3.5)						

Participer à la communauté nationale CRISalid (Action 3.6)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Formaliser les attentes des services de Nantes Université autour d'un référentiel des structures de recherche et d'un référentiel des auteurs (Action 3.7)						

Légende : Vert : opérationnel — Jaune : en cours — Orange : en projet – N/A : non applicable.

À noter : l'INSERM a pris au niveau national des [engagements en faveur de l'ouverture des publications](#), qui convergent avec ceux de Nantes université, mais ne peut donc pas s'impliquer directement dans la déclinaison du plan d'actions science ouverte.

Opérateurs

- Service des bibliothèques universitaires, Médiathèque de Centrale Nantes.
- Direction de la recherche, des Partenariats et de l'Innovation
- Direction Pilotage, évaluation et qualité
- Directions de la recherche de Centrale Nantes et de l'ENSA de Nantes.
- MSH Ange Guépin
- Laboratoires.

Axe 2 : Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche

Contexte

Le partage des données de la recherche¹⁸ est devenu un enjeu de l'ESR dès 2013, année de la mise en place d'une politique européenne en matière de libre-accès aux données (Open Research Data Pilot). La notion de partage a pris un caractère obligatoire dès 2016 sur tous les projets Horizon 2020, puis en France à partir de 2019 pour tous les projets financés par l'ANR, l'ADEME, l'INCA, l'ANSES et l'ANRS-MIE.

L'enjeu du partage de la donnée est « d'ouvrir autant que possible en fermant autant que nécessaire » (Recommandation 2018/790 de la Commission européenne), ce qui nécessite de bien distinguer trois catégories de données : données publiques (métadonnées et données publiques) ; données sous embargo (métadonnées publiques, données publiques après un temps d'embargo) ; données fermées (métadonnées publiques ou non, données distribuées sous conditions).

Les données de la recherche sont devenues un sujet essentiel dans le monde scientifique et politique. Aujourd'hui, la valeur des données n'est pas assez prise en compte et la culture du partage peu développée. Pourtant, la mise en place de bonnes pratiques de partage des données permet *a minima* de :

- améliorer la transparence des données et ainsi renforcer la confiance dans les résultats issus de ces données,
- encourager la collaboration entre enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses et institutions
- promouvoir la prise en compte des bonnes pratiques en termes de sécurité de données,
- rendre les données accessibles et compréhensibles sur le long terme,
- faciliter la réutilisation des données.

À ce jour, il apparaît que la mauvaise gestion des données de recherche représente un important coût matériel et humain. De plus, l'accès aux données scientifiques favorise la transparence nécessaire à la validation des travaux scientifiques entre les acteurs de la recherche mais également auprès de la société dans son ensemble, et les géants du numérique ou de l'édition scientifique s'emparent peu à peu du sujet au détriment de la recherche publique car les enjeux du partage rendent extrêmement sensible le sujet de la propriété de la donnée. C'est pourquoi des initiatives sont progressivement mises en place à l'international, en Europe et en France pour encourager l'ouverture et la réutilisation des données de recherche :

- Rédaction de Plans de Gestion des Données pour les projets financés par la France ou par l'Union Européenne.
- Obligation de diffusion des données selon le principe « aussi ouvertes que possible, aussi fermées que nécessaire », notamment en respectant le cadre juridique.¹⁹
- Structuration des données selon les principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables)

La gestion et le partage des données sont une charge supplémentaire pour les équipes de recherche, nécessitant un accompagnement de terrain et des infrastructures dédiées. Or, les services d'appui sur ces questions ne sont pas encore structurés et les unités encore peu acculturées. Réussir l'ouverture, c'est donc parvenir à offrir des solutions aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses sur tout le cycle de la donnée avec des défis bien identifiés surtout sur les obligations de préparation de plan de gestion de la donnée, de stockage de la donnée lors du processus

¹⁸ « Enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons) qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. » « [OECD Principles and Guidelines for Access to Research Data from Public Funding](#) », 2007

¹⁹ https://doranum.fr/aspects-juridiques-ethiques/aspects-juridiques-et-ethiques-fiche-synthetique_10_13143_wz7a-hh81/

de recherche et sur le processus d'archivage et/ou de suppression des données. Avec ses partenaires et co-tutelles des unités de recherche, Nantes Université doit donc conduire une politique claire du partage de la donnée afin que cette démarche d'ouverture ne soit pas vécue comme une contrainte. Cet engagement s'inscrit dans des dynamiques régionale (projet de Data Centre régional), nationale (mise en place de Recherche Data Gouv) et internationale (mise en place de l'European Open Science Cloud, Research Data Alliance).

Les données de santé occupent une place particulière, notamment avec la mise en œuvre de l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS). Ce règlement, adopté en 2025 et progressivement appliqué jusqu'en 2029, introduit un cadre juridique et technique harmonisé en Europe pour faciliter la réutilisation des données de santé à des fins secondaires, c'est-à-dire pour la recherche, l'innovation, l'évaluation des politiques publiques et la santé publique. Contrairement à l'utilisation primaire (soins directs aux patients), l'utilisation secondaire concerne la valorisation de données initialement collectées pour d'autres finalités, comme les registres, cohortes, ou données issues du Système National des Données de Santé (SNDS) ou des Entreprises de Données de Santé (EDS).

D'ici 2029, chaque État membre européen devra désigner un guichet unique national (ORAD/HDAB)²⁰ pour encadrer l'accès aux données de santé anonymisées ou pseudonymisées, dans le respect strict des droits des individus et des exigences éthiques. Pour les établissements de recherche comme Nantes Université, cela implique de s'adapter à ce nouveau cadre, en renforçant l'accompagnement des équipes sur les enjeux réglementaires, techniques et éthiques liés à la réutilisation des données de santé, afin d'en faire un levier pour une science plus ouverte et collaborative.

Des discussions sont déjà en cours dans un groupe de travail dédié au sein de NExT, et des réflexions sont en cours au sein du Labex SysMics pour une meilleure gestion et meilleure valorisation des données de recherche des laboratoires en Biologie Santé.

Leviers et actions associées

Levier 4. Soutenir et généraliser la rédaction de Plans de Gestion des Données

Document désormais obligatoire pour les projets financés sur fonds publics, le Plan de Gestion des Données (PGD) décrit comment les données seront collectées, stockées, organisées, traitées, partagées et préservées pendant tout leur cycle de vie.

Souvent perçu comme un simple document administratif, le Plan de gestion de données, mis à jour régulièrement, est en réalité un véritable outil de travail au service de la recherche. En effet, sa rédaction incite à s'emparer très tôt dans la vie du projet des questions liées :

- à la gestion des données chaudes (outils et méthodes de collecte, stockage en cours de projet, organisation du travail, arborescence des fichiers...)
- à leur sécurité (choix d'un lieu de stockage fiable, distribution des rôles et responsabilités...)
- à leur partage (documentation des données, choix d'un lieu de dépôt, rythme et degré d'ouverture...)
- à la collaboration entre équipes de recherche (mise en place de protocoles de recherche, données en réseau...)

Il est donc nécessaire de faire de la rédaction d'un PGD une pratique intégrée au travail de recherche et de proposer un accompagnement de terrain pour la systématiser et améliorer en continue la qualité des PGD.

- **Actions 4.1 : Poursuivre le développement des services d'accompagnement à la rédaction** de Plans de Gestion de Données.
- **Action 4.2 : Systématiser l'accompagnement des projets financés** en lien avec le Service d'Accompagnement et d'Ingénierie de Projets.
- **Action 4.3 : Créer un réseau de référents** au sein des laboratoires et des structures d'appui pour mieux diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des données.

²⁰ ORAD : organismes responsables de l'accès aux données de santé ou HDAB : Health Data Access Bodies.

Levier 5. Accompagner la gestion des données de recherche tout au long de leur cycle de vie

Face à l'augmentation rapide du volume des données de recherche à Nantes Université (>1.5Po/an) et à l'absence d'une solution de stockage dédiée, Nantes Université fait face à une situation urgente. Les solutions de stockage proposées ne couvrent pas tous les besoins et les usages des équipes de recherche.

Dans le cadre de la création du futur Data Centre régional à l'horizon 2026, le Service Inter-Établissements Numérique offre à l'établissement la possibilité de répondre au moins partiellement aux besoins des laboratoires, mais cela nécessite l'instauration de bonnes pratiques de gestion, notamment en termes d'archivage, afin d'anticiper les montées en volume.

- **Action 5.1 : Déployer une solution de stockage** des données de recherche chaudes²¹ pour Nantes Université s'appuyant sur une analyse des besoins des unités de recherche. Le Service Inter-Etablissement du Numérique (SIEN) des Pays de la Loire regroupant les 3 universités ligériennes propose un portail de solutions à destination des chercheurs de la région: <https://sien-pdl.fr>. Par l'intermédiaire de celui ci, le SIEN offre une solution de stockage de fichiers type cloud orientée partage et collaboration ainsi qu'une solution d'hébergement de stockage et de machines virtuels (IaaS) qui entrera en service en septembre 2026. Seront aussi proposées une offre d'hébergement sec ainsi qu'une solution de calcul énergétiquement plus performante. Le tout sera hébergé dans le nouveau Datacenter du SIEN qui entrera en production au dernier trimestre 2026.
- **Action 5.2 : Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des données.** La rédaction des recommandations va être confiée à la Direction des Système d'information et du Numérique, au Service des BU de Nantes Université.
- **Action 5.3 : Mettre en place une politique de gestion des données de recherche « froides²² » :** durée de rétention, suppression et/ou archivage des données en fin de projet, établissement de procédures pour les données de recherche en lien avec le Département Archives et patrimoines du Service des Bibliothèques universitaires et avec les opérateurs locaux et nationaux.
- **Action 5.4 : Déployer une solution de Cahiers de Laboratoires Électroniques** à destination des unités de recherche qui n'en disposent pas.

Levier 6. Promouvoir et accompagner l'ouverture et la FAIRisation des données

Ouvrir les données de recherche et les partager selon les principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables) nécessite des compétences spécifiques, aujourd'hui dispersées et peu visibles au sein de Nantes Université.

Afin de faciliter le travail des équipes de recherche, il est nécessaire d'identifier, de mettre en réseau et de développer les services dédiés à la donnée et de proposer des outils adossés aux grandes infrastructures nationales.

- **Action 6.1 Poursuivre le développement de l'Atelier de la donnée OREADE Nantes Université** [en trajectoire de labellisation depuis septembre 2023](#) en améliorant la lisibilité et le référencement des différents services, outils et infrastructures nationales et étendant l'offre de formation. [L'Atelier a été labellisé en novembre 2025. Le montant de 104 k€ alloué pour une durée de 3 ans en mars 2026 devrait permettre de mieux déployer l'offre de services.](#)
- **Action 6.2 Administrer l'espace institutionnel Nantes Université ouvert en 2023 sur Recherche Data Gouv** afin de pouvoir proposer un entrepôt de données généraliste pour Nantes Université et accessible à l'ensemble des membres de l'établissement.

²¹ « Les données chaudes sont des données actives, qui sont accédées souvent, voire de façon intensive. » (GRICAD, *Définitions et concepts*, Université Grenoble-Alpes).

²² Donnée finalisée qui n'est plus soumise à aucun traitement et à laquelle on peut appliquer les principes FAIR, « un ensemble de principes directeurs pour gérer les données de la recherche visant à les rendre faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables par l'homme et la machine » (Ouvrir la Science, *Fair Principles*, 2016)

Suivi des activités

Levier 4. Soutenir et généraliser la rédaction de Plans de Gestion de Données	Pôles	CN	ENSA	ESBAN	CHU	IRT
Poursuivre le développement des services d'accompagnement à la rédaction de PGD (Action 4.1)						
Systématiser l'accompagnement des projets financés (Action 4.2)						
Créer un réseau de référents dans les laboratoires et les structures d'appui (Action 4.3)		N/A		N/A	N/A	N/A
Levier 5. Accompagner la gestion des données de recherche tout au long de leur cycle de vie						
Déployer une solution de stockage des données chaudes (Action 5.1)						
Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des données (Action 5.2)						
Mettre en place une politique de gestion des données de recherche « froides » (Action 5.3)						
Déployer une solution de Cahiers de Laboratoires Electroniques (Action 5.4)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Levier 6. Promouvoir et accompagner l'ouverture et la FAIRisation des données						
Poursuivre le développement de l'« Atelier de la donnée » (Action 6.1)				N/A	N/A	N/A
Ouvrir un espace institutionnel Nantes Université sur Recherche Data Gouv (Action 6.2)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Légende : Vert : opérationnel — Jaune : en cours — Orange : en projet – N/A : non applicable.

À noter : l'INSERM a pris au niveau national des engagements en faveur de l'ouverture des données de la recherche, qui convergent avec ceux de Nantes université, mais ne peut donc pas s'impliquer directement dans la déclinaison du plan d'actions en local.

Opérateurs

- Services des Bibliothèques Universitaires
- Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation
- Direction des systèmes d'information et du numérique
- Service Inter-Établissements Numériques
- Membre de l'Atelier de la donnée OREADE Nantes université

Axe 3 : Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche

Contexte

Un logiciel est la description, dans un ou plusieurs langages de programmation, d'un processus de traitement de données que l'on souhaite faire réaliser par un ordinateur. Le code source est l'élément de base de tout logiciel. Il s'agit du texte écrit dans des langages de programmation par un ou plusieurs auteurs humains.²³

À la fois outil, résultat et objet d'étude, le code source est non seulement un élément de base de la production scientifique mais représente également un pilier de la science ouverte, aujourd'hui largement promu par des acteurs internationaux comme [Software Heritage](#). Sur le principe, toutes les actions de sensibilisation à la science ouverte en général et à la publication sous licences libres en particulier, tout comme la volonté de mise en valeur des productions scientifiques de l'établissement, participent de fait à la mise en œuvre de cet axe de travail.

La nécessité d'ouvrir les codes sources et des logiciels produits par la recherche s'inscrit dans la continuité de l'ouverture des publications scientifiques et des données de recherche, lesquelles ont besoin bien souvent des programmes spécifiques pour être lues ou analysées.

La contribution de la recherche publique à la communauté de l'open-source est essentielle afin de promouvoir le logiciel libre comme bien commun de l'humanité. De plus, la promotion des bonnes pratiques de production et de diffusion des codes sources répond également aux enjeux de transparence de la recherche et de reproductibilité des résultats.

Cependant, les codes-sources ne sont pas des données comme les autres et nécessitent une formation en amont des personnels. Cette formation doit notamment couvrir les questions de gestion des versions, de licences ou de citation. Elle doit être associées à la promotion des outils institutionnels de Nantes Université et de ses partenaires au sein du SIEN (Service Inter Établissement du Numérique des Pays de la Loire).

Leviers et actions associées

Levier 10 ²⁴. Former la communauté universitaire au développement logiciel pour la recherche

Les compétences et les outils propres au développement, du script au logiciel, sont essentiels pour optimiser la qualité et la réutilisation des productions. Malheureusement, la formation sur ces enjeux repose souvent sur des initiatives individuelles et n'est pas suffisamment démocratisée. De plus, les outils de gestion de version (comme Git) et les forges logicielles (comme Gitlab ou codeberg.org) sont peu connus et insuffisamment mis en avant.

²³ Définition tirée du fascicule [Passeport pour la science ouverte : codes et logiciels](#), disponible sur le site du Comité pour la science ouverte.

²⁴ Les leviers de l'axe 3 sont numérotés 10 à 12 car ils ont été ajoutés au Plan d'actions en 2024-2025, après les leviers 7 à 9 de l'axe 4 qui figuraient dans le Plan d'actions initial.

• **Action 10.1. Étendre l'offre de formation à destination des doctorants et doctorantes et des équipes de recherche.**

Deux thèmes de formation sont à privilégier :

- Formation à la gestion de version (Git), autant pour les consommateurs que les producteurs d'outils open-source.²⁵
- Formation aux outils assurant la reproductibilité numérique (Guix/Nix).

Proposer à la fois des formations et des ressources, en lien direct avec les formations pratiques et thématiques (avec les écoles doctorales comme point de départ) mais largement accessibles (diffusion *via* la plateforme Amethis, le Catalogue de formation continue de Nantes Université, etc.).

• **Action 10.2. Promouvoir le développement communautaire et l'usage des forges logicielles,**

en améliorant notamment la promotion des bonnes pratiques communautaires comme l'usage de forges logicielles, via notamment le [Gitlab de l'université](#) et ses fonctionnalités.

Levier 11. Promouvoir les bonnes pratiques et les outils pour les utilisateurs et les producteurs

Il existe de très nombreux outils et plateformes dédiés au développement open-source et à la diffusion des codes (des dépôts thématiques comme [BioTools](#) ou généralistes comme [Pypi](#) ou [Conda-forge](#), des journaux dédiés comme [JOSS](#), etc.). De plus, l'ouverture des codes et des logiciels implique la maîtrise de certains éléments comme les licences spécifiques à ces objets. Il apparaît donc essentiel de rendre visible les services à disposition et de mieux orienter les équipes de recherche.

- **Action 11.1. Centraliser les ressources et aider à l'ouverture des codes et logiciels de la recherche** afin de promouvoir et de faciliter leur accès aux équipes de recherche, en s'appuyant sur les [recommandations existantes](#) au niveau des communautés de recherches et des cas pratiques ou des retours d'expériences. Il sera utile d'utiliser l'atelier de la donnée OREADE pour la collecte et le diffusion de ces ressources.

- **Action 11.2. Mettre en place un accompagnement dans le choix des licences logiciels** afin de mieux orienter les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, doctorants et doctorantes et personnels d'appui à la recherche et de réduire les risques (dérive de licences sur les dépendances).

Levier 12. Accompagner l'archivage et la diffusion des codes sources

Le développement des compétences autour du développement logiciel et de l'open-source ne suffit pas. Afin d'assurer l'accès aux productions logicielles et d'en garantir la pérennité, il est nécessaire d'accompagner leur archivage et leur diffusion grâce aux infrastructures nationales et internationales existantes comme Software Heritage.

- **Action 12.1. Mettre en œuvre l'indexation automatique de la forge logicielle de Nantes Université par Software Heritage** afin d'assurer l'archivage pérenne des codes-sources et de faciliter leur indexation sur HAL. Il est à noter que seuls les dépôts publics sont indexés automatiquement par Software Heritage.²⁶

²⁵ Dans le cadre du mois de la science ouverte en novembre 2024, une formation de 4h sur l'utilisation de git et de la [forge logicielle de Gitlab l'université](#) a été réalisée. Le support de cette formation est [ici](#).

²⁶ Cette action a été réalisée en mars 2025. Désormais Software Heritage indexe de manière automatique tous les dépôts publics de la forge Gitlab de Nantes Université. Cela représente plus de 3 500 projets archivés en juin 2025, ce qui place Nantes Université comme le sixième plus gros contributeur universitaire de code source à l'international sur Software Heritage (source [SWH](#)). Une sensibilisation à Software Heritage auprès des utilisateurs de la forge Gitlab est nécessaire pour garantir une bonne connaissance de cette nouvelle fonctionnalité. Il est aussi à noter que tout dépôt dans Software Heritage génère une identification pérenne (SWHID) du projet qui peut facilement être intégré dans HAL pour générer des métadonnées permettant de décrire et de citer le logiciel (<https://doc.hal.science/deposer/deposer-le-code-source/#ressources-complementaires>).

- **Action 12.2. Diffuser les bonnes pratiques concernant l'écriture de codes/scripts d'appui à la recherche** (documentation, tests, intégration continue...) **et la citation de codes** (utilisation du SWHID) pour améliorer la qualité des productions et assurer leurs réutilisations.

Suivi des activités

Levier 10. Former la communauté universitaire au développement logiciel pour la recherche	Pôles	CN	ENSA	ESB ANS	CHU	IRT
Étendre l'offre de formation à destination des équipes de recherche à la gestion de version (Action 10.1)						
Promouvoir le développement communautaire et l'usage des forges logicielles (Action 10.2)						
Levier 11. Promouvoir les bonnes pratiques et les outils pour les utilisateurs et les producteurs						
Centraliser les ressources et aider à l'ouverture des codes et logiciels de la recherche (Action 11.1)						
Mettre en place un accompagnement dans le choix des licences logicielles (Action 11.2)						
Levier 12. Accompagner l'archivage et la diffusion des codes sources						
Mettre en œuvre l'indexation automatique de la forge logicielle de Nantes Université par Software Heritage (Action 12.1)						
Diffuser les bonnes pratiques concernant l'écriture de codes/scripts d'appui à la recherche et la citation de codes (Action 12.2)						

Vert : opérationnel — Jaune : en cours — Orange : en projet.

À noter : l'INSERM a pris au niveau national des engagements en faveur de l'ouverture des données de la recherche, qui convergent avec ceux de Nantes université, mais ne peut donc pas s'impliquer directement dans la déclinaison du plan d'actions en local.

Opérateurs

- Services des Bibliothèques Universitaires
- Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation
- Direction des systèmes d'information et du numérique
- Service Inter-Établissements Numériques
- Membres de l'Atelier de la donnée OREADE Nantes université

Axe 4 : Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut

Contexte

L'ambition du Plan national pour la science ouverte est que la science ouverte « devienne la pratique par défaut des chercheurs ». Réaliser cette ambition suppose un processus long de transformation des pratiques de recherche, qui s'appuie sur plusieurs volets :

- Le développement et la reconnaissance des compétences en matière de science ouverte qui passe d'une part par une formation généralisée aux enjeux, cadres et outils de la science ouverte, s'adressant aux étudiantes et étudiants, au personnel d'appui à la recherche, aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et d'autre part par la mise en place de référentiels de compétences, de formations initiales et continues plus spécialisées permettant de mieux reconnaître les compétences et les métiers liés à la gestion du cycle de vie des données et au développement de codes sources.
- La prise en compte des pratiques d'ouverture de la science dans l'évaluation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et des laboratoires, ce qui passe par une reconnaissance de l'engagement des acteurs, mais surtout par une évolution globale du système d'évaluation de la recherche. Inscrite dès l'émergence du mouvement de la science ouverte dans la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) et dans le Manifeste de Leiden pour la mesure de la recherche, cette évolution du système d'évaluation de la recherche a été portée lors de l'Appel de Paris (signé par Nantes Université en 2022), puis par la Coalition for Advancing Research Assessment (COARA, que Nantes Université a rejoint en 2024).
- La participation à l'émergence, à l'échelle européenne et internationale, d'infrastructures souveraines et de standards internationaux.
- Le développement de la recherche sur la science ouverte.

Nantes Université fait sienne cette ambition de faire de la science ouverte la pratique par défaut de la recherche et souhaite, à son échelle, mettre en œuvre les moyens concrets qui accompagnent la transformation des pratiques.

Leviers et actions associées

Levier 7 : Développer l'offre de formation sur la science ouverte

Afin de développer une culture commune sur la science ouverte au sein de l'établissement et de développer chez les étudiants et étudiantes, les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses et le personnel d'appui à la recherche une meilleure connaissance des modalités techniques et juridiques de la mise en œuvre de la science ouverte, l'établissement développe une offre de formation sur la science ouverte, qui s'appuie sur l'offre de formation en ligne développée par d'autres établissements, mais également sur des formations mises en place en interne, faisant appel à des modalités variées (cours, webinaires, accompagnement sur RDV, ...)

- **Action 7.1 : Renforcer l'offre de formation doctorale**

L'offre de formation doctorale proposée par l'établissement s'inscrit dans un cadre national. L'article 3 de [l'Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#) indique que « les écoles doctorales sensibilisent les doctorants aux enjeux

de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens ». Le collège Compétences et formations du Comité pour la science ouverte a développé une offre de guides et de capsules vidéo, appelés "[Passeports pour la science ouverte](#)", qui sont de bons outils d'initiation sur lesquels l'établissement peut s'appuyer pour construire une offre complémentaire.

Depuis 2020, le service des Bibliothèques universitaires développe une offre de formation sur la science ouverte, qui s'inscrit dans le programme de l'offre de formation doctorales construite par le Pôle doctoral de l'établissement. Cette offre s'est étoffée au fil des années, et comprend désormais des séances en français et en anglais sur le plan de gestion de données et sur la stratégie de diffusion de ses publications sur le web. Elle a vocation à évoluer pour accompagner le déploiement des différents leviers du plan d'actions science ouverte de l'établissement. Elle s'appuie également sur l'organisation d'une Journée de formation sur la science ouverte et l'intégrité scientifique portée par le Collège doctoral des Pays de la Loire et les services communs de documentation des 3 universités des Pays de la Loire.

L'objectif est d'être en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022, au plus tard fin 2026, au sens où à cette date, chaque doctorant devra avoir reçu une formation sur la science ouverte pendant la durée de ses études doctorales.

L'école doctorale "Sociétés, temps, territoires" a développé une revue électronique ouverte, *PasserellesSHS*. La formation des doctorants par ce type de revue « atelier » permet d'aborder dans une perspective interdisciplinaire l'ensemble de l'écosystème numérique de l'édition scientifique et contribue à renforcer leurs connaissances des enjeux de la publication ouverte ²⁷.

- **Action 7.2 : Élargir la sensibilisation et la formation à la science ouverte aux post doctorants et enseignants-chercheurs, ainsi qu'au personnel d'appui à la recherche**

Les moyens mis en œuvre pour développer une offre de formation s'adressant aux doctorants peuvent être mobilisés pour développer une offre s'adressant à d'autres publics, dans les laboratoires ou dans les services. [Le recrutement au sein du Service des Bibliothèques universitaires d'une Chargée de mission formations science ouverte en janvier 2023 a permis d'étoffer et de structurer l'offre . Celle-ci s'adresse désormais à tout le personnel de Nantes Université, et propose des formations inscrites au catalogue des formations du Service Développement des compétences de la DRHDS, des ateliers et webinaires de courte durée, et différentes modalités d'accompagnement individuel \(voir les actions 1.4, 2.3, 3.1, 4.1 et 10.1 \). Cette offre couvre tous les axes du plan d'action et est proposée en français et en anglais. Elle est facilement accessible via une \[page web dédiée\]\(#\) qui met également en valeur les MOOC de la plateforme FUN. Cette page web est aussi relayée sur l'intranet de Centrale Nantes et la Médiathèque de Centrale Nantes intègre systématiquement la question de la science ouverte lors de ses actions de formations \(Masters, Graduate schools, Doctorants\).](#)

L'objectif, fixé dans le Contrat Objectifs Moyens Performance, de former et d'accompagner ~~20% des 1300 enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de Nantes Université en 2023 et 35% en 2024~~ a été dépassé (31% et 36%). ~~Ce taux est fixé à 50% pour 2025.~~ 50% des enseignants-chercheurs en 2025 est dépassé : 1 047 ont été formés et accompagnés entre 2023 et 2025 (soit 80.54% sur un total de 1300), 413 en 2023, 479 en 2024 et 155 en 2025.

- **Action 7.3 : Au sein de EUniwell, poursuivre la collaboration autour de la Science Ouverte avec les universités membres**

L'alliance européenne EUniWell, notamment au travers de son programme [H2020#Research](#), affiche des ambitions fortes en matière de recherche incluant une volonté de mutualiser les ressources, services, compétences et infrastructures dédiés à la Science Ouverte.

Dans ce cadre, Nantes université a piloté le groupe de travail dédié à la Science Ouverte et a coordonné ses activités durant la phase pilote : mise en place d'une politique d'ouverture des données de recherche pour les projets de recherche financés par l'alliance et mise en relation des équipes avec les services d'accompagnement locaux souvent méconnus, mise en commun des matériaux de formation autour de la gestion des données de recherche au sein d'une base de connaissance destinée à toutes les équipes de recherche et personnels d'accompagnement, première

²⁷ Une offre de 2 formations à l'édition électronique scientifique, avec la revue *PasserellesSHS* comme « paillasse numérique », est en cours de construction au sein de l'ED STT pour l'année 2024-2025. Ce type de formation ateliers pourrait peut-être être étendu à d'autres écoles doctorales.

ébauche d'un schéma de FAIRification des données. Pour la deuxième phase (novembre 2024 – octobre 2027), le groupe de travail contribue notamment à l'harmonisation des politiques science ouverte des différentes universités membres et au développement de formations et de services d'accompagnement dans les universités n'en disposant pas.

Levier 8 : S'engager dans une démarche visant à prendre en compte les pratiques d'ouverture et de partage des résultats de la recherche dans l'évaluation des enseignantes-chercheuses, des enseignants-chercheurs et des laboratoires

- **Action 8.1 : Faire connaître l'Accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche et la Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche (COARA)**

En janvier 2022, Nantes Université a signé l'Accord de Paris, qui dessine, à suite de la publication d'un rapport de la Commission européenne ([Toward a reform of a research assessment system](#)) en novembre 2021, les principes d'un nouveau système d'évaluation de la recherche, et qui appelle à la création « d'une coalition d'agences de financement de la recherche, d'institutions de recherche et d'autorités d'évaluation, volontaires et engagés pour une réforme du système actuel d'évaluation de la recherche selon des objectifs et des principes communs, et portant des actions communes ».

En juin 2022, le Conseil de l'Europe prend position sur l'évaluation de la recherche et la mise en œuvre de la science ouverte, ce qui conduit en juillet 2022 à la publication de l'Accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche ([Agreement on Reforming Research Assessment](#)). Structuré autour de principes sur les conditions générales et sur les critères et les processus d'évaluation, cet accord définit 10 engagements pour ses signataires²⁸.

En 2023, un travail a été mené pour présenter au sein des différentes instances de Nantes université les travaux et la démarche de COARA. Le Conseil d'administration du 7 février 2025 a approuvé l'entrée de l'université dans COARA et l'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche.

- **Action 8.2 : Prendre en compte les pratiques liées à la science ouverte dans le recrutement et l'évaluation, en s'appuyant sur le Plan d'actions HRS4R²⁹. Mettre en place un groupe de travail « Science ouverte et évaluation de la recherche »**

L'entrée de l'établissement dans COARA a permis d'affiner la méthode mise en œuvre pour construire le plan d'actions qui engagera Nantes Université dans une réforme de l'évaluation de la recherche selon les 10 principes de l'accord. Le périmètre de cette réforme dépasse la prise en compte de l'engagement du personnel et des laboratoires dans la science ouverte, même s'il l'intègre. En effet, l'engagement dans COARA se traduit sur le terrain par des engagements ciblés au niveau à la fois du plan d'actions science ouverte, du plan d'actions HRS4R et des travaux du CAc restreint sur les modalités d'évaluation. Le comité technique de la science ouverte a été associé à cette réflexion. ~~Des actions de sensibilisation à la démarche COARA sont prévues à l'automne 2025, elles devraient permettre de préciser la méthode retenue pour construire un plan d'actions en impliquant l'ensemble des personnels de la recherche de l'établissement.~~ Un rapprochement entre le plan d'actions science ouverte et le futur plan d'action HRS4R (qui sera actualisé à l'automne 2026 dans la perspective de l'évaluation de la Commission européenne prévue en mars 2027) est en cours, il devrait permettre de prendre en compte les pratiques de science ouverte dans le recrutement et la progression de carrière, en s'inscrivant dans la dynamique nationale portée par le [Chapitre français de COARA](#).

²⁸ La version française du résumé de l'accord peut être consultée en annexe.

²⁹ HRS4R : Human Resources Strategy for Researchers. L'établissement détient ce label européen depuis 2022 et révisé actuellement son plan d'action, dans la perspective de la visite d'évaluation de la Commission européenne prévue au printemps 2027. Un des enjeux de cette révision est de mettre en cohérence le plan avec la Charte européenne du chercheur de 2023, dans laquelle les questions de la science ouverte et de l'évaluation prennent une place importante.

Pour en savoir plus sur la démarche HRS4R : <https://www.univ-nantes.fr/universite/vision-strategie-et-grands-projets/strategie-rh-pour-les-chercheurs>

- **Action 8.3 : Signer la Déclaration de Barcelone sur l'ouverture des informations sur la recherche**

Le [conseil d'administration du 16 mai 2025](#) a approuvé à l'unanimité la signature de la Déclaration de Barcelone par l'établissement. Cette Déclaration vise à rendre les informations sur la recherche accessibles et réutilisables. En y adhérant, les signataires s'engagent à faciliter la transition visant à rendre accessibles et réutilisables les informations relatives à la recherche, selon les principes FAIR qui s'appliquent à l'ouverture des données.

Les informations de recherche regroupent ici :

- des métadonnées bibliographiques,
- des métadonnées sur les logiciels de recherche, les données de recherche, les échantillons et les instruments,
- des informations sur le financement et les subventions,
- des informations sur les organisations et les contributeurs à la recherche.

La signature de la Déclaration de Barcelone est cohérente avec les engagements pris par Nantes Université en rejoignant COARA. Elle manifeste aussi l'engagement de l'établissement dans l'ouverture des métadonnées permettant d'identifier les publications, jeux de données, codes et logiciels ouverts, et l'interopérabilité des différentes infrastructures de la science ouverte.

Levier 9 : Communiquer sur la science ouverte à Nantes Université

- **Action 9.1 : Diffuser la politique science ouverte de l'établissement**

Le plan d'actions science ouverte de Nantes université est un document actualisé chaque année. Il est porté à la connaissance des membres de la communauté universitaire, par le biais d'une communication au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement. Il est diffusé sur la page « [Science ouverte et publications](#) » du site web de Nantes Université.

- **Action 9.2 : Promouvoir les services autour de la science ouverte**

L'offre de services proposés au sein de l'établissement sur la science ouverte est actuellement visible depuis [les pages web du Service des bibliothèques universitaires](#), elle fait l'objet d'actualités régulières diffusées via la lettre interne de l'établissement. Cette offre de services évolue au fur et à mesure de l'élargissement du PASO à l'ensemble des établissements partenaires et composantes de Nantes Université.

La promotion des services autour de la science ouverte passe aussi par la participation de ces services à différents événements locaux, nationaux ou internationaux, comme la Nuit blanche des chercheurs, la semaine internationale de l'accès ouvert, le HALathon ou le [Printemps de la donnée](#).

- **Action 9.3 : Valoriser les initiatives et les engagements des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs**

Beaucoup des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'établissement sont déjà engagés dans la science ouverte, dans le dépôt de leurs publications sur HAL, dans le développement de revues en accès ouvert diamant, dans le partage et l'ouverture de leurs données, codes et logiciels. Si les initiatives existent, elles restent méconnues.

En 2023, la réalisation de Portraits de chercheurs et chercheuses engagés dans la science ouverte a permis de recueillir des témoignages concrets. Cette initiative est poursuivie afin de mieux faire connaître les nombreuses initiatives développées au sein de tous les membres de Nantes Université.

Suivi des activités

Levier 7 : Développer l'offre de formation sur la science ouverte	Pôles	CN	ENSA	ESBAN	CHU	IRT
Inscrire des formations sur la science ouverte dans l'offre de formation du Collège doctoral (Action 7.1)		N/A	N/A			
Diffuser au sein de l'établissement les guides « Passeports pour la science ouverte » (Action 7.1)						
Inscrire des formations sur la science ouverte dans l'offre de formation continue de l'établissement (Actions 7.2)			N/A			
Développer une offre de webinaires (Actions 7.2)		N/A	N/A			
Mettre en valeur les MOOC sur la science ouverte (Actions 7.2)			N/A			
Mettre en place un programme de formation des personnels d'appui destiné aux data stewards d'EUniWell (Action 7.3)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Créer une méthodologie de FAIRification des données au sein d'EUniWell (Action 7.3)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Levier 8 : S'engager dans une démarche visant à prendre en compte les pratiques d'ouverture et de partage des résultats de la recherche dans l'évaluation des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses et des laboratoires			N/A			
Présenter COARA et le RAA dans les instances de Nantes Université (Action 8.1)			N/A			
Prendre en compte les pratiques liées à la science ouverte dans le recrutement et l'évaluation, en s'appuyant sur le Plan d'actions HRS4R . Mettre en place un groupe de travail « Science ouverte et évaluation de la recherche » (Action 8.2)			N/A			
Signer la Déclaration de Barcelone (Action 8.3)						
Levier 9 : Communiquer sur la science ouverte à Nantes Université						
Améliorer la visibilité de la politique science ouverte et des services d'accompagnement à la science ouverte sur les pages web de Nantes université (Actions 9.1 et 9.2)			N/A			
Réaliser des portraits de chercheurs et chercheuses engagés dans le dépôt de leurs publications dans les archives ouvertes (Action 9.3)						

Vert : opérationnel — Jaune : en cours — Orange : en projet.

À noter : l'INSERM a pris au niveau national des engagements en faveur de l'ouverture des données de la recherche, qui convergent avec ceux de Nantes université, mais ne peut donc pas s'impliquer directement dans la déclinaison du plan d'actions en local.

Opérateurs

Direction de la communication
 Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation
 Direction des ressources humaines et du dialogue social
 Service des bibliothèques universitaires
 Médiathèque de Centrale Nantes

Annexes

Annexe 1 : Les actions entreprises par Nantes Université en faveur de la science ouverte

Signatures de déclaration et d'appel

Date de parution	Nom	Porteur	Date de signature Nantes Université
2003	Berlin Declaration on Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities	Institut Max Planck	2010
2012	San Francisco Declaration on research assessment (DORA)	American Society for Cell Biology	2021
2017	Appel de Jussieu pour la science ouverte et la bibliodiversité	Université de Jussieu	2021
2022	Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche	Journées européennes de la science ouverte (Paris Open Science European Conference – OSEC 2022)	2022
2022	Accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche (Agreement on Reforming Research) et entrée dans la COARA	Coalition for Advancing Research Assessment	2025
2024	Déclaration de Barcelone sur l'information de recherche ouverte	Portée par des organisations qui mènent, financent et évaluent la recherche ainsi que par des organisations qui fournissent des infrastructures d'information sur la recherche, réunies à Barcelone en novembre 2023 dans le cadre d'un atelier organisé par la Fondation SIRIS	2025

Soutien financier apporté aux infrastructures internationales de la science ouverte

Nom de l'infrastructure	Montants financiers payés en 2022	Montants financiers payés en 2023	Montants financiers payés en 2024	Montants financiers payés en 2025
SPARC EUROPE	640 €	640 €	500 €	500 €
DOAJ	578 €	578 €	500 €	500 €
DOAB	375 €	375 €	500 €	500 €
EOSC	2 000 €	2000 €	2000 €	2000 €
ORCID	3755 €	3755 €	3755 €	3750 €
Archive ouverte HAL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Open edition	5 412 €	5 725 €	5 834 €	5 444 €
Mir@bel		400 €	500 €	500 €
Peer Community in			500 €	500 €
Software Heritage			500 €	500 €
Research organization registry (ROR)			500 €	500 €
Totaux	30 760 €	31 473 €	33 089 €	32 694 €

Participation aux associations qui développent la science ouverte et ses infrastructures

Nantes université est membre de :

- l'association EOSC (membre observateur),
- le consortium ORCID France,
- l'assemblée des partenaires de HAL,
- le groupe des référents science ouverte de France Université,
- le groupe de travail science ouverte de Couperin (Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques),
- le consortium CRISalid (Current research information system, HAL et identifiants).

Annexe 2 : Composition des instances du Plan d'actions science ouverte

Comité de pilotage : commission thématique recherche de Nantes Université

Comité technique

NOM, Prénom	Laboratoire ou Service	Pôles ou domaines disciplinaires, rattachement administratif
ABELARD, Arnaud	Service infrastructures, Direction des systèmes d'information et du numérique	Directions et services
BOURASSEAU Céline	Médiathèque	Centrale Nantes
BLANCHON, Mathilde	Service d'appui et d'ingénierie de projets, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation	Directions et services
DELAISSE, Chrystèle FRANCOIS, Pierre	Service des Bibliothèques universitaires	Directions et services
PAULET-GRANDGUILLLOT, Emmanuelle	Service des Bibliothèques universitaires	Directions et services
BRET, Amélie	Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire	Humanités
LECLERC, Soizig	Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique	Humanités
LORET, Stéphane	Espaces et Sociétés	Humanités
BIHOUEE, Audrey	Unité de recherche de l'Institut du thorax SFR Bonamy GLICID	Santé
BLANCHIN, Myriam	SPHERE Methods In Patient-Centered Outcomes And Health Research	Santé
DEGAUQUE, Nicolas	Center for Research in Transplantation and Translational Immunology	Santé
NORDEZ, Antoine	Motricité, Interactions, Performance	Santé
LAROCHE, Florent	Laboratoire des sciences du numérique de Nantes	Sciences et technologie
LARTIGUE, Lenaïc	Chimie et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation	Sciences et technologie
LATOUCHE, Camille	Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel	Sciences et technologie
MELEDER Vona	Institut des Substances et Organismes de la Mer	Sciences et technologie

SEIGNOVERT Benoît	Observatoire des Sciences de l'Univers - Nantes Atlantique	Sciences et technologie
MORANDEAU, Stéphanie	Droit et changement social	Sociétés
PHAM, Thi-Honh-Hanh	Laboratoire d'Économie et de Management Nantes-Atlantique	Sociétés
AUCAGNE, Julie	Maison des sciences de l'homme Ange Guépin	Sociétés -- Humanités

Groupe de suivi opérationnel

FRANÇOIS Pierre	Chargée de Mission Données de la recherche et animateur de l'Atelier OREADE Nantes Université Service des Bibliothèques universitaires
GRASSET Olivier	Vice Président Recherche et science ouverte
HASNAOUI, Karim	Directeur des Systèmes d'information et du numérique
MARCHAND Yann	Directeur du Service des Bibliothèques universitaires
PAULET-GRANDGUILLOT Emmanuelle	Responsable du Département Système d'information et Appui à la recherche au sein du Service des Bibliothèques universitaires.
YOUINOU Sébastien	Directeur de la recherche, des partenariats et de l'innovation

Annexe 3 : Indicateurs-clés du Plan d'actions science ouverte

Baromètre nantais de la science ouverte :

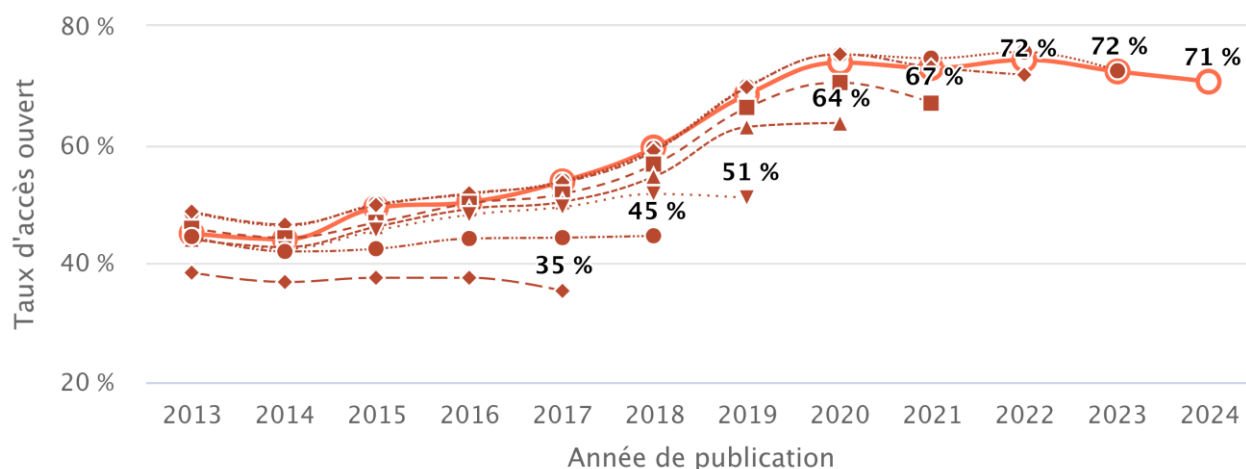
Le baromètre nantais de la science ouverte est édité chaque année au printemps, sur la base des données collectées au 1er décembre de l'année précédente. Les indicateurs du baromètre 2026 sont construits sur des données collectées au 1/12/2025.

L'ensemble des indicateurs du baromètre est accessible sur le site web de Nantes Université : <https://bu.univ-nantes.fr/science-ouverte/le-barometre-de-la-science-ouverte-de-nantes-universite>

Une version en ligne permet également d'inclure ou d'exclure les publications HAL sans DOI dans les résultats : https://barometre-de-la-science-ouverte-4afadc.univ-nantes.io/bso2026_NantesU.html

Le Service Bibliométrie établit un baromètre pour chacun des laboratoires, il peut être demandé à l'adresse bu-science-ouverte@univ-nantes.fr

Nantes Université : Évolution du taux d'accès ouvert des publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, par année d'observation



Date d'observation

○ 2025 ● 2024 ◆ 2023 ■ 2022 ▲ 2021 ▼ 2020 ● 2019
◆ 2018

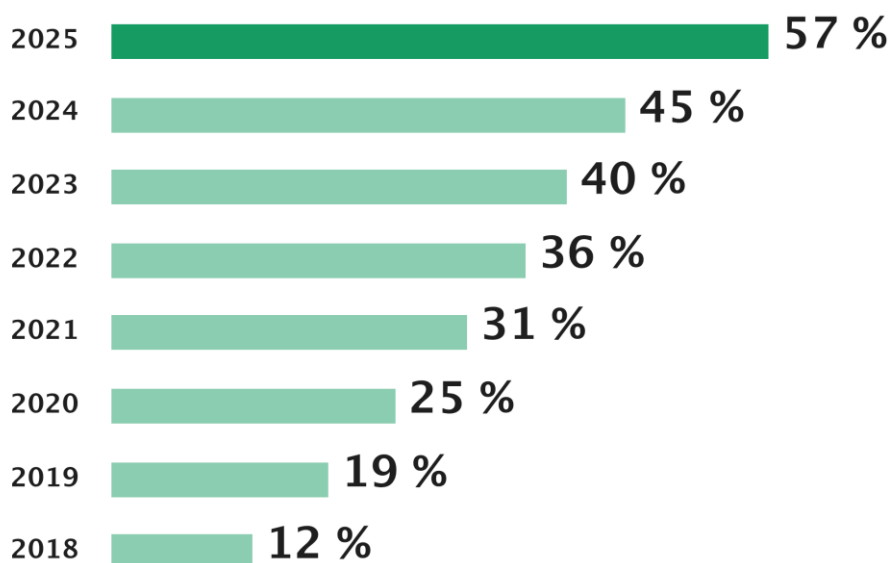
Baromètre français de la Science Ouverte – CC-BY MESRE, Sources : HAL, MESRE, Nantes Université, Unpaywall

Ce graphique présente, pour chaque date d'observation, le taux d'accès ouvert des publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, par date de publication. Chaque courbe représente les taux d'ouverture constatés pour une date d'observation, et les taux d'ouverture sont exprimés en fonction de l'année de parution des publications. Pour chaque année de publication, on observe que le taux d'accès ouvert augmente en fonction de la date à laquelle est effectuée l'observation. Cela est dû au processus de libération des publications les plus récentes par l'expiration des barrières mobiles ou les dépôts sur archives ouvertes après une période d'embargo.

Ainsi, le taux d'accès ouvert des publications parues en 2017 est passé de 35.4 % en 2018 à 53.8 % en 2025.

Lorsque le taux d'accès ouvert est plus élevé pour la dernière année de publication que pour les années précédentes, cela témoigne d'un raccourcissement des délais dans la mise à disposition en accès ouvert.

Nantes Université : Taux de publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, ouvertes et hébergées sur une archive ouverte par année d'observation (HAL)



Baromètre français de la Science Ouverte – CC-BY MESRE, Sources : HAL, MESRE, Nantes Université, Unpaywall

Pour chaque d'année d'observation depuis 2018, le graphique représente la part des publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, parues durant l'année précédente qui sont hébergées sur une archive ouverte. Certaines de ces publications peuvent être simultanément mises à disposition en accès ouvert par leur éditeur.

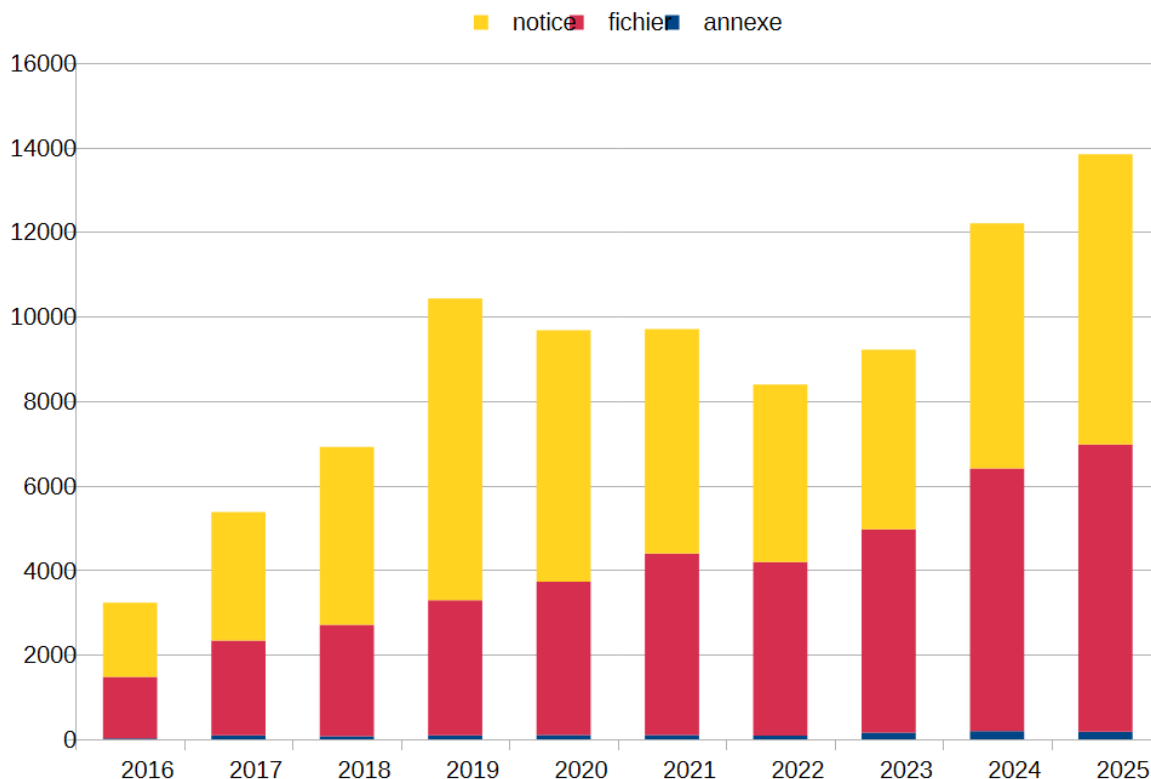
Ainsi, en 2025, 57 % des publications scientifiques de Nantes Université, avec un DOI Crossref, parues en 2024 étaient hébergées sur HAL.

Dépôt des publications scientifiques dans HAL, données extraites de l'archive ouverte

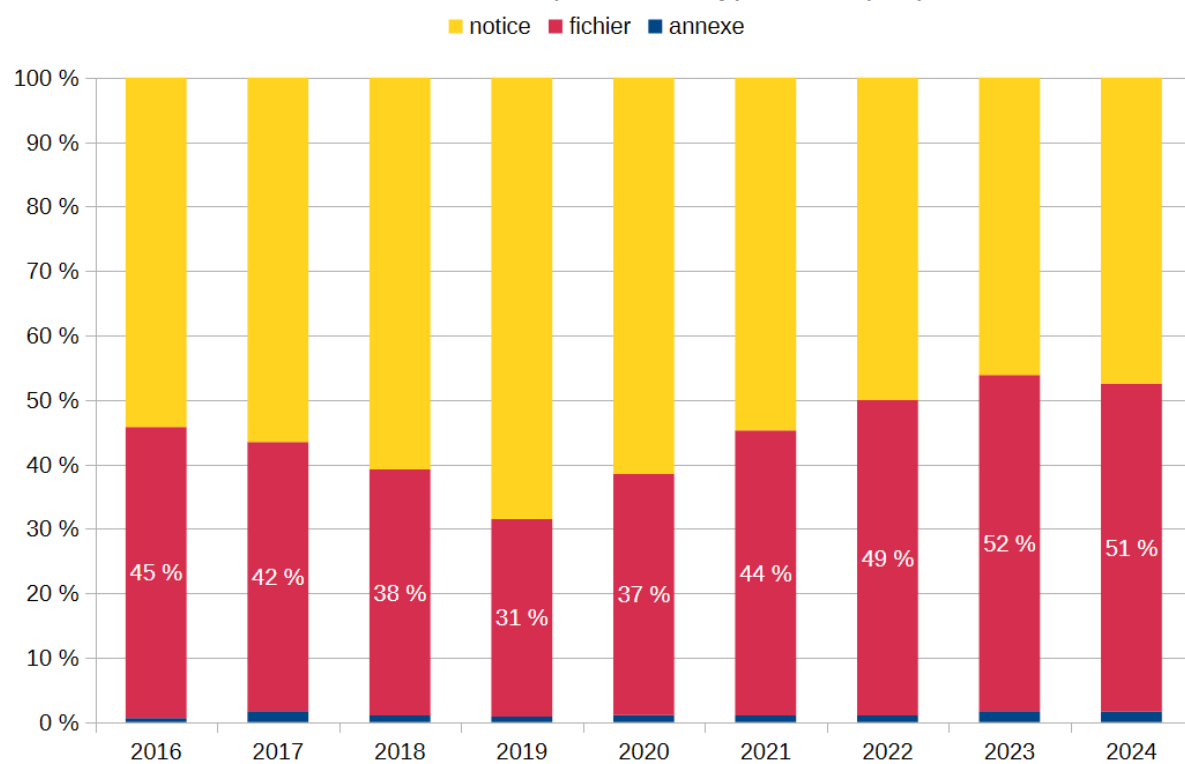
On peut extraire de HAL des données quantitatives sur les dépôts effectués par les auteurs affiliés à Nantes Université. On mesure les dépôts de notices (seules les références bibliographiques sont signalées dans HAL) et les dépôts avec un fichier (par exemple, un article ou un chapitre d'ouvrage) qui comprend parfois aussi le dépôt d'une annexe associée au fichier déposé.

Années	dépôts de notices	dépôts avec fichier et annexe	total	part des dépôts avec fichier ou annexe sur le total des dépôts
2016	1 750	1 479	3 229	45,80 %
2017	3 037	2 335	5 372	43,47 %
2018	4 204	2 712	6 916	39,21 %
2019	7 142	3 285	10 427	31,50 %
2020	5 953	3 725	9 678	38,49 %
2021	5 312	4 393	9 705	45,27 %
2022	4 201	4 192	8 393	49,95 %
2023	4 251	4 964	9 215	53,87 %
2024	5 800	6 409	12 209	52,49 %
2025	6 871	6 972	13 843	50,36 %

Nantes Université - Nombre de dépôts par type par an



Nantes Université - Proportion des types de dépôt par an



Évolution des dépenses d'articles processing charges (APC) :

Depuis 2018, le Service des BU participe à l'enquête initiée par le [Consortium Couperin](#). Cette enquête permet d'identifier, à partir de la nomenclature comptable Nacres, les dépenses engagées sur le budget de l'université pour les frais d'APC et les autres frais de publication. Elle s'appuie sur une collecte des données financières renseignées dans le logiciel SIFAC.

L'enquête étant réalisée à l'année N+1, nous ne disposons pas encore des données 2025.

Pour les années 2017 à 2021, l'enquête a été réalisée sur les données extraites du logiciel de l'université. Pour les années 2022 à 2024, y ont été ajoutées les données extraites du logiciel de Centrale Nantes.

Cette enquête donne une vision très partielle des dépenses de publication, pour deux raisons principalement :

- Les dépenses faites sur le budget des autres tutelles des laboratoires ne sont pas prises en compte.
- La nomenclature Nacres est mal connue des gestionnaires financiers et les données entrées dans les logiciels financiers ne sont pas fiables. Une formation des personnes qui saisissent les informations comptables est nécessaire.

Les résultats permettent quand même de dessiner de grandes tendances :

- Les dépenses d'APC ont été multipliées par 2.5 entre 2017 et 2023, alors que les dépenses pour les autres frais de publication baissent à partir de 2019.
- Les dépenses d'APC, qui avaient stagné entre 2021 et 2022, ont de nouveau connu une augmentation de 8% entre 2022 et 2023. Un des facteurs d'explication de cette hausse tient peut-être à une amélioration de la qualification des dépenses d'APC dans le logiciel SIFAC.
- À noter : pour les années 2021 et 2023, Nantes Université avait souscrit à deux accords transformants avec Wiley et Elsevier. Selon les termes de ces accords, les dépenses d'APC pour Elsevier sont prises en compte dans l'enquête sur les dépenses d'APC (l'accord offrait alors une remise sur les frais d'APC, qui continuaient d'être pris en compte comme tels dans la nomenclature SIFAC), tandis que les dépenses d'APC pour Wiley ne l'étaient pas (l'accord était un accord global pour « Lire et publier », pris en compte dans la nomenclature SIFAC comme frais d'abonnement). Il n'est donc pas possible d'évaluer l'effet des accords transformants sur la dépense d'APC.

Au total, **545 952 € HT ont été dépensés en APC entre 2017 et 2023**, pour un total global de 287 articles, soit un coût moyen de 1902 € HT par article.

Au total, **628 071 € ont été dépensés en APC entre 2017 et 2024**, pour un total de 324 articles, soit un coût moyen de 1 938,5 € HT par article.

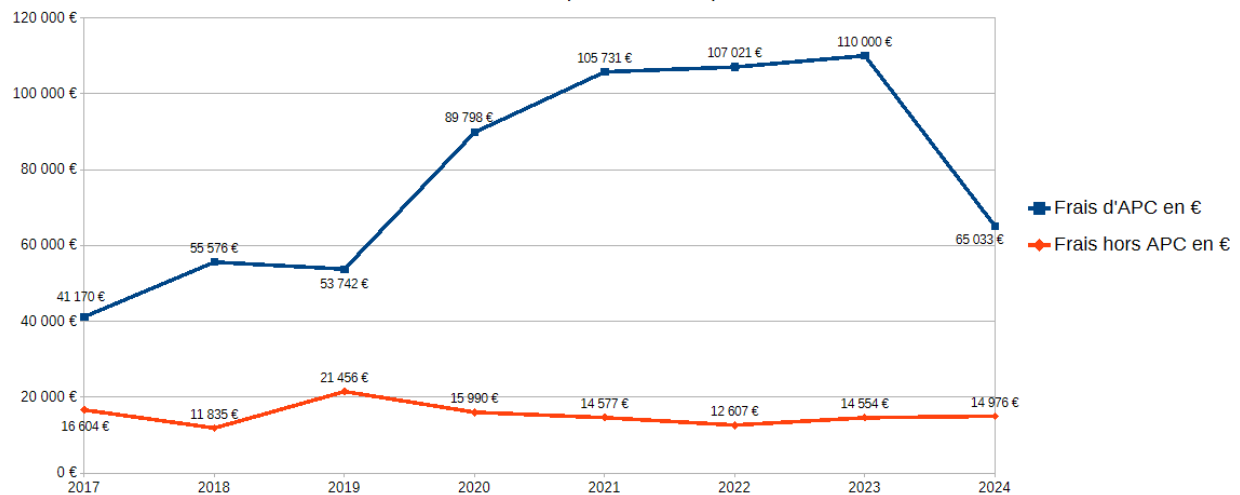
L'ensemble des résultats (montants financiers, titres de revues, nombres d'articles, coût moyen d'APC par articles) peut être visualisé et exporté sur [le site d'Open APC](#) et sur [l'instance LODEX de Couperin](#).

Un réajustement des données APC et hors APC a été fait, suite à une mise à jour des données sur le fichier central du Consortium Couperin.

Année	Frais d'APC en €	Frais de publication hors APC en €
2017	41 170,00 €	16 604,00 €
2018	55 576,00 €	11 835,00 €
2019	53 742,00 €	21 456,00 €
2020	89 798,00 €	15 990,00 €
2021	105 731,00 €	14 577,00 €
2022	107 021,00 €	12 607,00 €
2023	110 000,00 €	14 544,00 €
2024	65 033,00 €	14 976,00 €

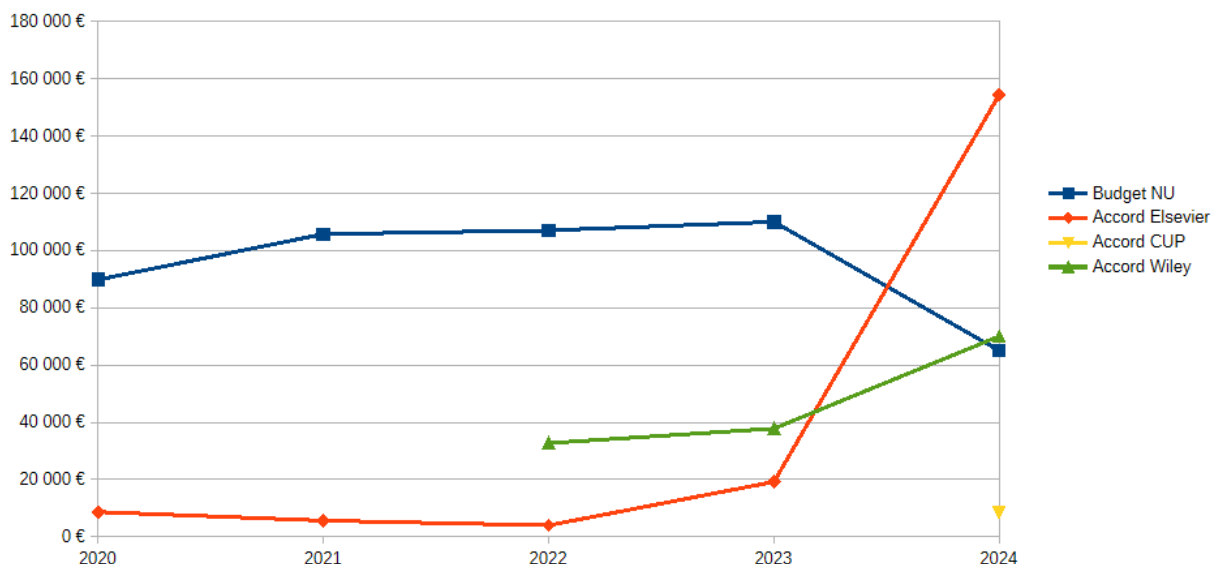
Dépenses de publications de Nantes Université

Données collectées dans le cadre de l'enquête nationale de Couperin, sur la base des informations financières entrées dans le logiciel SIFAC+ – Seules les dépenses payées sur le budget de l'université sont prises en compte



La baisse des dépenses APC des laboratoires en 2024 est à mettre en relation avec une hausse des dépenses d'APC incluses dans les accords transformants Wiley et Elsevier. En effet, l'année 2024 correspond à une prise en charge totale des APC chez ces 2 éditeurs et à la souscription de l'accord « Lecture et publication » avec Cambridge University Press soit 95 articles pour un montant de 154 384 € [voir graphique ci-dessous].

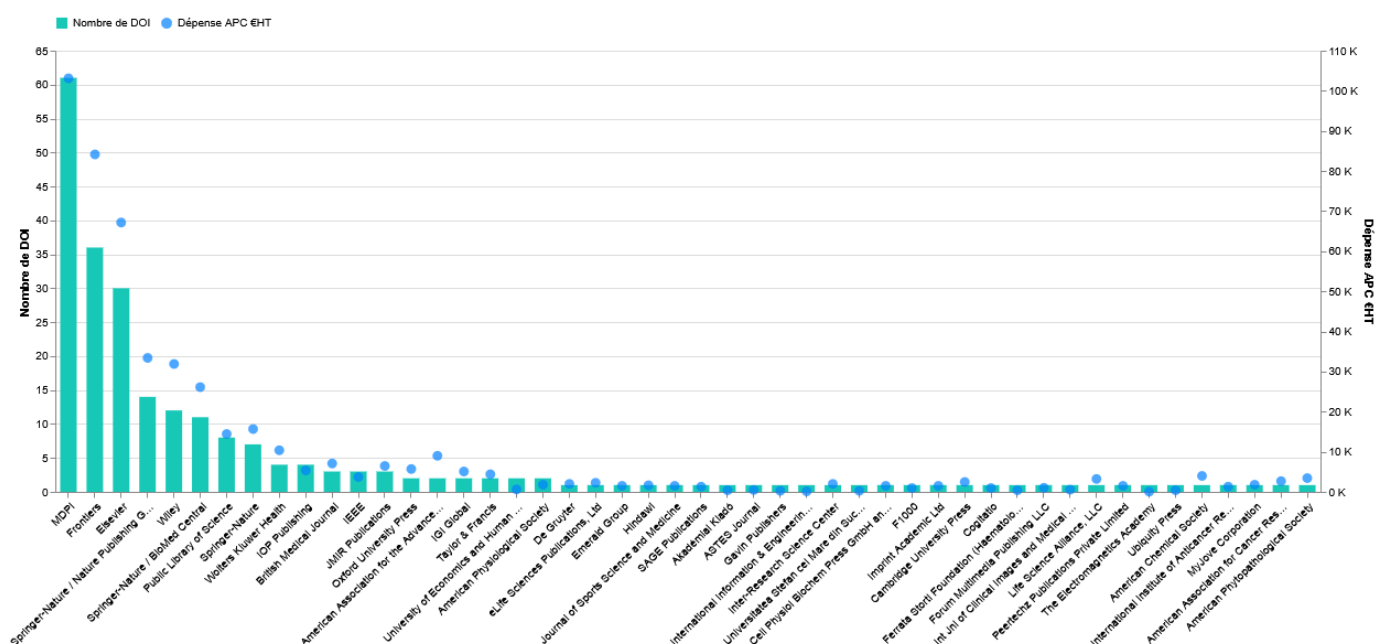
Dépenses en APC prises sur le budget de NU ou incluses dans les accords transformants



Ce graphique met en évidence l'impact des dépenses d'APC sur le budget de l'établissement.

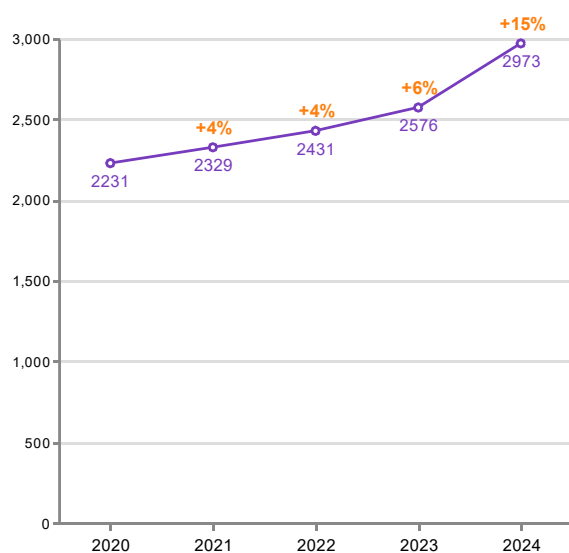
Le paiement à l'acte, par article publié (« Budget NU », c'est-à-dire dépenses d'APC référencées sur le budget SIFAC de l'établissement) baisse, mais les publications avec APC prises en charge via les accord avec les éditeurs augmentent dans le même temps.

En se basant sur les coûts d'APC à l'acte communiqués par les éditeurs sur les sites des revues, nous avons évalué combien aurait coûté la publication de ces articles s'il avait fallu payer des APC pour chaque article, au lieu de les compter dans le quota prévu par l'accord. On peut en tirer deux conclusions : la première, c'est que les accords sont plus économiques que le paiement à l'acte. La seconde, c'est que, dans un contexte de restrictions budgétaires pour les universités, ils sont un véritable « miroir aux alouettes » : les laboratoires et les chercheurs ont une impression de gratuité pour les APC (c'est ce que la communication des éditeurs laisse croire), alors qu'ils sont bien payés par l'établissement. Cette impression de gratuité facilite le recours aux APC, et accentue à terme le déséquilibre du rapport de force entre les éditeurs et les établissements de l'Enseignement supérieur et de la recherche représentés dans les négociations nationales par le consortium Couperin et contribuent à terme à une augmentation du coût des accords.

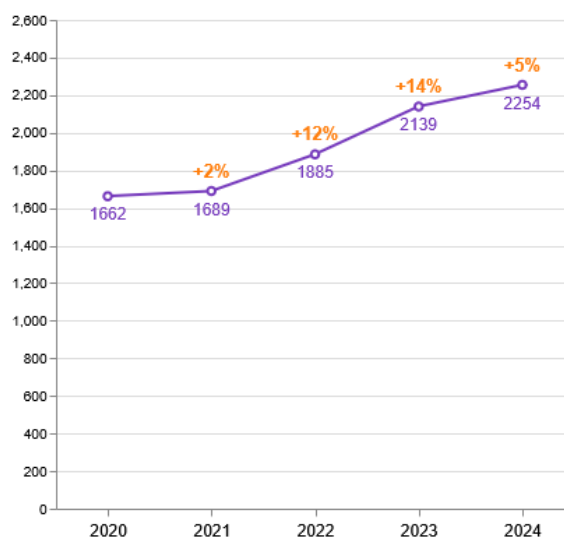


Évolution du nombre d'articles et de la dépenses d'APC par modèle de revues pour les années 2020-2024

Évolution de la dépense moyenne des articles publiés dans des revues hybrides (financées à la fois par des frais d'abonnement et des frais d'APC)



Évolution de la dépense moyenne des articles publiés dans des revues FulIOA (financées uniquement par des frais d'APC)



Accompagnement sur la gestion, le partage et l'ouverture des données de recherche

Les modalités de comptage ont été revues afin de ne pas compter plusieurs fois un même projet : un projet suivi sur plusieurs années n'est compté sur l'année de la première demande.

Les chiffres montrent que le Service Données de la recherche, créé en juillet 2022, est assez vite monté en puissance et répond à un besoin d'accompagnement et de formation sur les plans de gestion des données, et plus généralement, le partage et l'ouverture des données de recherche.

	2022			2023			2024			2025			Total		
	En attente	* En cours	Terminés	En attente	En cours	Terminés	En attente	En cours	Terminés	En attente	En cours	Terminés	En attente	En cours	Terminés
PGD accompagnés	2		4	2	4	4	9		6	9	3	1	22	7	15
Dépôt de données sur Recherche Data Gouv accompagnés	1		1			1	2		9		7	9	3	7	20
Montage de projets / AAP accompagnés			2	2		2			1			1	2		6
Interventions dans les unités	3			2			5			0			10		
Sollicitations du guichet unique	13			18			36			37			104		
Doctorants formés	33			139			156			156			484		
EC-C formés	20			153			221			29			423		
BIATSS formés	3			9			83			29			124		
Total formés	56			301			460			214			1031		

* En attente : le demandeur doit revenir vers nous.

Formations à la science ouverte

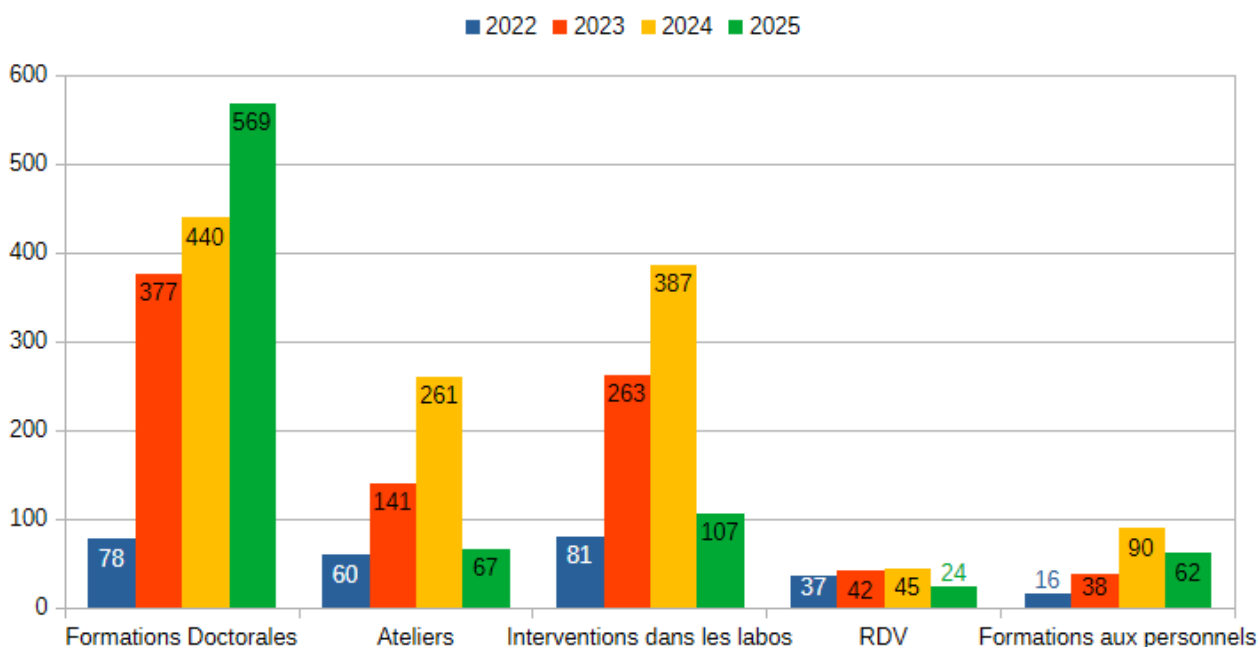
Ne sont comptabilisées ici que les données sur les formations coordonnées par le Service des Bibliothèques universitaires. Ces formations sont accessibles aux doctorants du Collège doctoral des Pays de la Loire et au personnel de Nantes Université, établissements partenaires et composantes inclus.

D'autres formations peuvent être proposées par les unités de recherche ou les écoles doctorales, qui ne sont pas recensées pour l'instant à l'échelle de l'établissement.

Après une forte croissance et un pic de 1 223 personnes formées en 2024, le nombre de personnes formées a baissé en 2025, le public cible s'étant réduit.

		Formations Doctorales	Ateliers	Interventions dans les labos	RDV	Formations aux personnels	Total
2022	Effectifs formés	78	60	81	37	16	272
	Nb de sessions	8	17	10	19	2	56
2023	Effectifs formés	377	141	263	42	38	861
	Nb de sessions	36	28	11	41	5	121
2024	Effectifs formés	440	261	387	45	90	1223
	Nb de sessions	36	51	19	42	8	156
2025	Effectifs formés	569	67	107	24	62	829
	Nb de sessions	44	28	16	22	9	119

Effectifs formés à la Science Ouverte



Ateliers : formations proposées [via les pages web des BU](#).

RDV : [Rendez-vous science ouverte](#), accompagnement individualisé.

Formations aux personnels : Formations sur la science ouverte inscrites dans le catalogue de formation du personnel proposé par le Pôle Gestion et développement des compétences de la Direction des ressources humaines et du dialogue social.

Taux d'enseignants chercheurs et enseignantes-chercheuses accompagnés et formés sur la science ouverte

Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025 signé entre l'EPE Nantes Université et le MESR comprend un objectif « Ouvrir l'université et l'accès aux connaissances » qui est mesuré par l'indicateur du taux d'enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses accompagnés et formés sur la science ouverte (calcul fait sur un total de 1 300 EC dans l'établissement).

	2023	2024	2025	Total
Nombre d'EC accompagnés et formés	413	479	155	1047
Taux d'EC accompagnés et formés	31.77%	36.85%	11.92%	80.54%

Annexe 4 : Loi pour une république numérique, article 30

Le chapitre III du titre III du livre V du code de la recherche est complété par un article L. 533-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

« La version mise à disposition en application du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial.

« II.-Dès lors que les données issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne ne sont pas protégées par un droit spécifique ou une réglementation particulière et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur, l'établissement ou l'organisme de recherche, leur réutilisation est libre.

« III.-L'éditeur d'un écrit scientifique mentionné au I ne peut limiter la réutilisation des données de la recherche rendues publiques dans le cadre de sa publication.

« IV.-Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite. »

Annexe 5 : ANNEXE à la DÉLIBÉRATION N°CA_231020-06 - Séance du 20 octobre 2023

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE ET DE LA GENERALISATION DU DÉPÔT DANS HAL DES ARTICLES SCIENTIFIQUES AU SENS DE L'ARTICLE L. 533-4 DU CODE DE LA RECHERCHE ET DES AUTRES PUBLICATIONS

Nantes Université s'est dotée d'un « Plan d'actions science ouverte », qui a fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'établissement le 7 juillet 2023. Les débats qui ont eu lieu lors de la présentation de ce plan d'actions en conseil d'administration, mais également le travail effectué en amont avec les membres des différentes instances de Nantes Université (conseil académique, groupe thématique recherche) pour affiner la rédaction de ce plan d'actions ont fait apparaître la nécessité de mettre à jour la politique de dépôt des publications scientifiques dans l'archive ouverte HAL, en cohérence avec le Plan d'actions science ouverte, ce afin d'en préciser la portée et le champ d'application.

Par la présente délibération, Nantes Université s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant de prendre en compte, dans le cadre des évaluations des structures de recherche et de l'attribution de moyens financiers à ces mêmes structures de recherche, les articles scientifiques déposés dans l'archive ouverte HAL, dans le respect des critères fixés par l'article L. 533-4 du code de la recherche (introduit par l'article 30 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique).

Conformément aux dispositions de cet article L. 533-4 et aux orientations politiques nationales définies dans le Deuxième Plan national pour la science ouverte du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche³⁰, et à la suite des établissements publics de recherche tels que l'INSERM et le CNRS et des agences de financement de la recherche telles que l'ANR, Nantes Université demande à l'ensemble de ses personnels de déposer dans l'archive ouverte HAL la version numérique de leurs articles scientifiques, lorsqu'ils sont issus d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics (de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, d'agences de financement nationales ou de l'Union européenne), de préférence dans la version acceptée pour publication (version finale auteur ou quand cela est possible la version finale éditeur) dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

Pour les publications scientifiques qui ne sont pas des articles scientifiques selon les critères fixés par l'article L. 533-4 du code de la recherche mais qui sont issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics :

- Nantes Université recommande à l'ensemble de ses personnels de déposer dans l'archive ouverte HAL la version numérique des publications scientifiques qui peuvent l'être, soit parce qu'elles ne font pas l'objet d'un contrat de publication avec un éditeur, soit parce que le contrat signé avec l'éditeur, ou la politique de l'éditeur, n'empêchent pas l'auteur de déposer ces publications scientifiques dans une archive ouverte³¹. Les publications doivent être déposées dans leur version éditeur ou dans leur version acceptée pour publication (Author accepted manuscript – AAM) selon les droits dont les auteurs disposent.
- Nantes Université demande à l'ensemble de ses personnels de référencer dans l'archive ouverte HAL toutes ses publications scientifiques. Il s'agit dans ce cas de procéder à un dépôt dans HAL des seules références bibliographiques, sans y adjoindre la version numérique de la publication.

³⁰ Publié en juillet 2021, le [deuxième plan national pour la science ouverte](#) se fixe comme objectif, dans son Axe 1 de « généraliser l'accès ouvert aux publications scientifiques ».

³¹ Ces publications scientifiques peuvent être par exemple : des posters, des communications dans des colloques, des chapitres d'ouvrages.

Annexe 6 : Recommandations politiques de Nantes Université sur la science ouverte

Recommandations politiques fondant les fiches pratiques sur la science ouverte

Contexte général

Nantes Université est pleinement engagée dans le respect des recommandations nationales, européennes et internationales sur la science ouverte. Derrière cet engagement institutionnel, il y a la conviction profonde que la qualité de notre recherche profitera pleinement de l'évolution des pratiques vers une recherche plus ouverte. Ainsi, l'ouverture des produits de la recherche assure une meilleure visibilité des résultats, évite des redondances, garantit la reproductibilité des résultats, et renforce le caractère cumulatif de la science en général. L'ouverture et le partage avec le plus grand nombre rendent accessibles à toutes et tous les résultats de la recherche, en levant les barrières techniques ou financières qui entravent l'accès aux publications scientifiques. Enfin et contrairement aux idées encore trop souvent répandues, ouvrir c'est aussi protéger ! Déposer ses publications sur une archive ouverte ou ses données de recherche sur un entrepôt de données peut être un moyen d'en établir la paternité.

Finalement, et même si ça n'est pas la motivation première, il faut aussi comprendre dans cet engagement une réelle volonté de reprendre la maîtrise des coûts documentaires et du processus éditorial sur des fonds publics. L'enjeu est d'éviter un triple financement public, pour la recherche, pour la publication, pour la lecture des publications. Il est toujours utile de se rappeler que toutes les plateformes numériques ne répondent pas aux enjeux de la science ouverte. Par exemple, le paiement d' APC (Article Processing Charges) pour publier en accès ouvert accroît les coûts documentaires au lieu de les maîtriser. De même, le dépôt des publications sur un réseau social de la recherche revient à monétiser ses résultats de recherche.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche scientifique, en faisant en sorte que la science ouverte devienne votre pratique par défaut comme souhaité dans le cadre du deuxième Plan national de la science ouverte, plusieurs fiches pratiques ont été élaborées par nos services. Elles ont vocation à vous assister dans vos pratiques quotidiennes autour de la science ouverte pour vous permettre de :

- Définir la science ouverte
- Déposer vos publications scientifiques dans HAL
- Publier en accès ouvert
- Associer un identifiant auteur à vos publications
- Partager et ouvrir vos données

Les conseils donnés dans ces fiches ne sont pas que factuels. Ils découlent aussi de prises de position prises par notre Université sur plusieurs points et qu'il convient de rappeler ici :

Sur le sujet des publications, Nantes Université :

- demande un dépôt systématique des articles scientifiques dans HAL conformément à l'article L. 533-4 du code de la recherche
- demande que toutes les publications scientifiques soient référencées dans HAL (l'évaluation des structures de recherche prendra en compte les dépôts et les références se trouvant dans HAL) ³²
- déconseille vivement de publier dans des revues avec APC et recommande de préférer la soumission classique avec un dépôt dans HAL en parallèle, dans les conditions fixées par le code de la recherche précité. Pour le cas où le financeur demande un accès ouvert immédiat (sans embargo), alors il faut privilégier :
- SOIT la publication dans une revue diamant (sans frais de publication pour l'auteur)

³² Cf la [délibération N°CA 231020-06](#)

- SOIT la publication dans une des revues couvertes par les accords « Lire et publier » signés par Nantes Université (frais de publication couverts³³)
- Recommande d'appliquer une licence Creative Commons CC-BY pour diffuser ses travaux de recherche en accès ouvert : sur les publications mais aussi sur les thèses, les mémoires et les thèses d'exercice.
- Déconseille d'utiliser la licence CC-BY-NC-ND pour diffuser ses travaux de recherche.

Sur le sujet des données de la recherche, Nantes Université :

- Encourage un partage des données de recherche :
 - si existant, dans un entrepôt disciplinaire délivrant des DOI
 - à défaut, sur l'espace [Data Nantes Université sur Recherche Data gouv](#)
- Déconseille fortement la fourniture des données de recherche aux éditeurs (en *supplementary materials*)
- Demande de privilégier l'utilisation de licences libres (ODBL, Etalab,...)
- Demande la rédaction d'un plan de gestion de données aux lauréats de projets financés par l'établissement

Sur le sujet des identifiants auteurs, Nantes Université :

- Recommande la création et la mise à jour d'un ORCID public et d'un IdHAL

C'est sur ces bases que les recommandations pratiques qui vous sont proposées ont été construites. Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont contribué à leur rédaction, et notamment les personnels du SCD et le Comité technique de la science ouverte de Nantes Université, sans qui cette étape importante de notre plan d'action n'aurait jamais été franchie. Je vous souhaite une bonne lecture, et surtout un bon usage de ces fiches qui vous accompagneront désormais dans votre engagement vers une recherche plus ouverte.

Carine Bernault, Présidente de Nantes Université

L'ensemble des recommandations politiques et des fiches pratiques de Nantes Université sur la science ouverte peuvent être consultés sur les [pages dédiées à la science ouverte](#)

³³ les accords transformants ont un coût pour l'établissement et ne sont pas un modèle durable.

Annexe 7 : Summary of open science practices in Horizon 2020 and Horizon Europe

	In Horizon 2020	Recommended or mandatory in Horizon Europe
Open access to peer-reviewed scientific publications relating to their results. - Machine-readable electronic copy of the published version or the final peer-reviewed manuscript accepted for publication at the latest - in a trusted repository for scientific publications	Yes. All open access publication fees are reimbursable	Yes, but unlike Horizon 2020 - trusted repositories. - Publication fees reimbursable only if publishing venue offers full open access (publication fees in hybrids not reimbursed) Recommended for other publications (not peer-reviewed) and for research outputs
Open access to peer-reviewed scientific publications "immediate" and related research data "as soon as possible" (Guide: "at the latest at the time of publication")		Mandatory
Measures to ensure reproducibility of research outputs - under the latest available version of the Creative Commons Attribution International Public Licence (CC BY) or a licence with equivalent rights - information about the research outputs, tools and instruments needed to validate the conclusions of scientific publications or to validate/re-use research data		Mandatory
Open access to research data under the principle "as open as possible, as closed as necessary"	Partially: Only for projects which are part of open Research Data Pilot)	Mandatory (but exploitation, protection of IPR, security and privacy rules have a higher priority)
Research output management (Data Management Plan, DMP)	Partially: Only for projects which are part of open Research Data Pilot	Mandatory
Responsible management of research data and metadata of all research outputs (publications, data, software, algorithms, protocols, models, workflows ...) in line with the FAIR principles	Partially (not in Grant Agreement but in related documentation for DMP under the Open Research Data Pilot)	Mandatory
Digital or physical access to the results needed to validate the conclusions of scientific publications		Additional mandatory practice imposed in the conditions of the call
In cases of public emergency, immediate open access to all research outputs, if requested by the granting authority		Additional mandatory practice imposed in the conditions of the call
Involving all relevant knowledge actors including citizens, civil society and end users in the co-creation of R&I agendas and contents (such as citizen science)		Recommended (sometimes in topic description)

	In Horizon 2020	Recommended or mandatory in Horizon Europe
Early and open sharing of research: Preregistration, registered reports, preprints, etc.		Recommended
Participation in open peer-review		Recommended

Annexe 8 : Ouvrir et partager les données autant que possible, dans le respect du droit

Extrait du [Passeport pour la science ouverte](#), page 25 :

La Loi pour une République numérique assimile les données de recherche à des données publiques. A l'instar des données produites par l'administration en France, elles sont désormais incluses « par défaut » dans le principe de données ouvertes. En principe, les données de recherche doivent être publiées sur Internet et rendues librement réutilisables. Il y a des exceptions liées à la protection des données personnelles et de la vie privée (RGPD), à la protection des droits de propriété intellectuelle, au respect des secrets industriels et commerciaux.

Les financeurs de vos travaux de recherche peuvent également imposer la diffusion de vos données.

Enfin, pour valider vos travaux et diffuser votre article, un éditeur peut exiger le dépôt de vos données dans un entrepôt de données.

Extrait du Guide [Science ouverte, entrez dans le débat](#), pages 9 et 10 :

« Je ne peux pas partager les données issues de mes recherches, car elles sont trop sensibles »

La sensibilité des données est un sujet de préoccupation pour 30 % des répondants à une enquête internationale ([Simons et al. 2021](#)).

L'ouverture de certaines données est limitée par les exceptions légitimes encadrées par la loi, par exemple en ce qui concerne le secret professionnel, les secrets industriels et commerciaux, les données personnelles ou la protection du potentiel scientifique et technique. Dans ces cas, les pratiques de partage des données sont favorisées à travers la définition de protocoles maîtrisés.

Le principe « aussi ouvert que possible, partage restreint autant que nécessaire » apporte une réponse à cet enjeu de limitation de l'ouverture : il s'agit de rendre accessibles et réutilisables les données de recherche. Cette attente est formulée par les agences de financement françaises et européennes dans le cadre du financement de projets de recherche. Pour chaque projet de recherche, les producteurs de données doivent apprécier si la nature des données produites ou leur modalité de production conduit à une limite d'usage. En fonction de cela, vous définirez quelles sont les données de votre projet qui peuvent être largement ouvertes ou partagées de façon plus restreinte, voire fermées, si une exception légitime l'impose.

« Mes données m'appartiennent »

La question de la titularité des droits ou « propriété » sur les données de recherche ne se pose pas dans les mêmes termes que pour les publications scientifiques.

La plupart des données produites dans le cadre de la recherche publique vont être juridiquement considérées comme des données publiques au sens de la loi pour une République numérique.

Ce sont les établissements de recherche qui sont reconnus comme les producteurs de ces données et non les chercheurs à titre individuel. Mais les établissements ne sont que les dépositaires des données dans la mesure où la loi les oblige à mettre en ligne spontanément ces informations et à les rendre librement réutilisables.

Ce principe général (dit d'ouverture par défaut ou Open Data) est assorti d'exceptions légitimes encadrées par la loi, par exemple en ce qui concerne le secret professionnel, les secrets industriels et commerciaux, les données personnelles, la protection du potentiel scientifique et technique ou les contenus protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Ces règles n'empêchent pas pour autant votre contribution personnelle à la production des données d'être reconnue et l'intégrité de vos résultats d'être respectée. Mais elles ne permettent plus d'affirmer : « Ces données m'appartiennent ».



Annexe 9 : Résumé en français de l'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche du 20 juillet 2022

I. Baser nos actions sur les Principes suivants :

Principes sur les conditions générales

- Respecter les règles et pratiques d'éthique et d'intégrité.
- Sauvegarder la liberté de la recherche scientifique.
- Respecter l'autonomie des organismes de recherche.
- Garantir l'indépendance et la transparence des données, des infrastructures et des critères nécessaires à l'évaluation de la recherche et à la détermination des impacts de la recherche ;

Principes des critères et processus d'évaluation

Qualité et impact

- Axer les critères d'évaluation de la recherche sur la qualité
- Reconnaître les contributions qui font avancer les connaissances et l'impact (potentiel) des résultats de la recherche.

Diversité, inclusion et collaboration

- Reconnaître la diversité des activités et des pratiques de recherche,
- Utiliser des critères et processus d'évaluation respectueux de la variété
- Reconnaître et valoriser la diversité des métiers et des carrières de la recherche,
- Garantir l'égalité des genres, l'égalité des chances et l'inclusion.

II. Mettre en œuvre les engagements suivants :

Principaux engagements

1. Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en tenant compte des besoins et de la nature de la recherche
2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs
3. Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des métriques basées sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du Journal Impact Factor (JIF) et de l'indice h
4. Éviter d'utiliser les classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche

Engagements en l'appui

5. Engager des ressources pour réformer l'évaluation de la recherche selon les besoins pour réaliser les changements organisationnels
6. Examiner et élaborer des critères, des outils et des processus d'évaluation de la recherche
 - a. Critères pour les unités et les institutions
 - b. Critères pour les projets et les chercheurs
7. Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et fournir une communication transparente, des conseils et une formation sur les critères et processus d'évaluation ainsi que sur leur utilisation
8. Échanger des pratiques et des expériences pour permettre un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition
9. Communiquer les progrès réalisés dans le respect des Principes et la mise en œuvre des Engagements
10. Évaluer les pratiques, les critères et les outils sur la base de preuves solides et de l'état de l'art de la recherche sur la recherche, et rendre les données librement disponibles pour la collecte de preuves et la recherche

III. Organiser et faire fonctionner la Coalition selon les principes suivants :

- Les signataires de l'accord auront le droit de devenir membres de la Coalition, à condition qu'ils remplissent les conditions d'adhésion établies dans les documents de gouvernance de la Coalition. Ils peuvent quitter la Coalition à tout moment.
- La Coalition comprendra ses membres ; l'Assemblée Générale définira son organisation détaillée ainsi que ses règles et procédures de fonctionnement.
- La Coalition offrira un espace d'apprentissage mutuel et de collaboration qui soutient et facilite la mise en œuvre des Engagements par les membres, tout en respectant leur autonomie.

- À cette fin, des groupes de travail seront créés sur des sujets spécifiques sous le nom de « Communautés de pratique ». Des groupes de travail seront proposés à l'initiative des membres et la participation des autres membres sera volontaire. D'autres moyens, tels que des ateliers ou des webinaires, peuvent également être utilisés pour favoriser l'apprentissage mutuel et la collaboration.
- La communication des progrès des membres individuels dans la mise en œuvre des Engagements sera principalement basée sur une auto-évaluation partagée publiquement. Une telle approche fondée sur la confiance devrait faciliter l'échange d'informations et la collaboration, y compris l'expérimentation conjointe, le cas échéant.
- Le soutien au travail de la Coalition consistera principalement en des contributions en espèces et en nature des membres, ou en un financement d'organismes de financement de la recherche.
- Le travail de la Coalition sera soutenu par une organisation « allégée ». La prise de décision s'appuiera sur l'Assemblée générale et sur des structures telles qu'un Comité directeur, appuyées par un Secrétariat. La Coalition devrait avoir la capacité de gérer son budget.
- Des mécanismes d'interactions périodiques avec les autorités nationales et régionales et d'implication de celles-ci garantiront que les politiques et cadres nationaux/régionaux sont propices au travail de la Coalition.
- La Coalition recherchera la collaboration, les complémentarités et les synergies avec d'autres initiatives et organisations existantes, le cas échéant.

IV. Respect du calendrier suivant :

- Les signataires du présent accord acceptent de partager entre eux et avec leur communauté comment leur organisation a entamé le processus de révision ou de développement de critères, d'outils et de processus conformément aux principaux engagements et selon un plan d'action avec des jalons définis, en fin 2023 ou dans l'année suivant la signature de l'accord.
- Les signataires du présent accord acceptent de démontrer régulièrement les progrès accomplis dans l'examen, le développement et l'évaluation des critères, des outils et des processus qui remplissent les principaux engagements, avec un point de contact à la fin de 2027 ou dans les cinq ans suivant la signature de l'accord, date à laquelle ils auront ont suivi au moins un cycle d'examen et d'élaboration de leurs critères, outils et processus d'évaluation.

Les signataires qui n'évaluent pas des projets de recherche, des chercheurs, des unités de recherche ou des organismes de recherche s'engagent à contribuer à la réforme et à partager les progrès entre eux et avec la communauté en respectant le même calendrier.



url.univ-nantes.fr